

ANNEXE 1

Prise en compte des chiroptères

La prise en compte des chiroptères dans la réalisation de la déviation

Le nouvel aménagement prendra en compte la présence de chiroptères sur le secteur. L'objectif est bien de réduire les risques liés :

- à la présence de colonies de Petit Rhinolophe notamment,
- des axes de déplacement des chiroptères sur la zone d'étude et notamment au droit du projet sur l'actuelle voie verte,
- de la sensibilité d'espèces comme le Petit Rhinolophe aux collisions routières (vol bas, en suivant des linéaires).

Le diagnostic terrain réalisé sur la zone d'études montre une activité plus importante sur 2 zones qui feront donc l'objet d'aménagements prioritaires :

- l'actuelle voie verte,
- le fossé existant entre la voie verte et le Saison.

Franchissement de la nouvelle voie sur la section sud (actuelle voie verte)

La section sud de l'aménagement (cf carte ci-dessous) présente de fortes activités de chiroptères. C'est sur cette zone, qu'ont été identifiés le plus grand nombre de gîtes et le corridor de déplacement le plus fort.

Afin d'assurer la franchissabilité de l'aménagement sur cette section, les ouvrages inférieurs hydrauliques de la section seront aménagés pour favoriser le passage des chauves-souris à l'intérieur de ces ouvrages. Il s'agit des ouvrages OH 3 et OH4, prévus de type dalot pour permettre un tirant d'air supérieur et maximiser ainsi la transparence. Leurs hauteurs seront respectivement de 1.5 m et de 1.3 m.

Afin de bien rendre fonctionnel ces 2 ouvrages, il est prévu la plantation de haies d'espèces arbustives indigènes pour guider les chauves-souris jusqu'à ces points de passages dédiés. Cette haie sera doublée d'une clôture type « ganivelle » en bois les premières années, le temps que les haies soient fonctionnelles.

Au droit des ouvrages, la haie sera plantée en forme d'entonnoir sur le bord et le haut de l'entrée de l'ouvrage.

De plus, la hauteur de la végétation sera diminuée de plus en plus à l'approche de l'entrée de l'ouvrage.

(Les chiroptères suivent généralement la frondaison des végétaux; ils diminueront ainsi leur hauteur de vol et emprunteront le passage).

Plantations le long des fossés

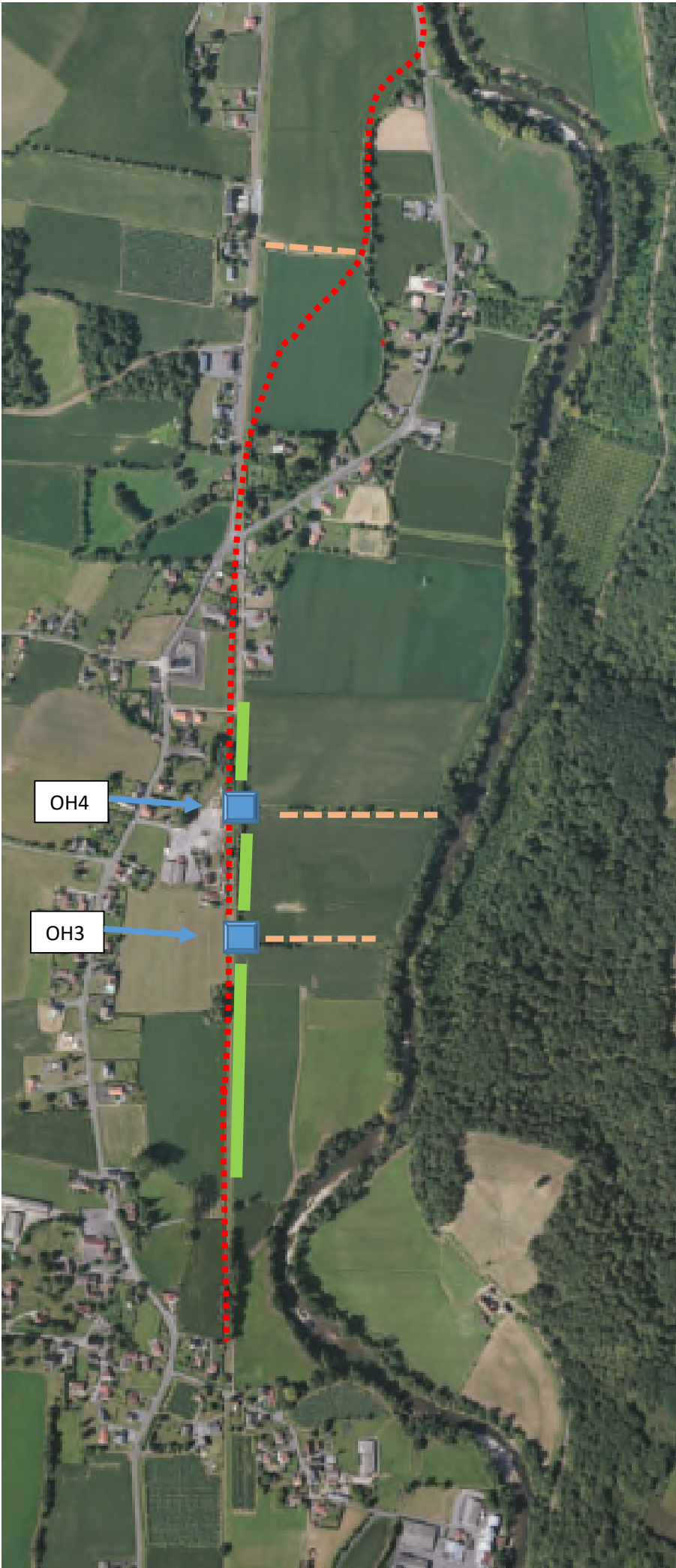
Des haies basses seront plantées sur toutes les longueurs de fossés existants qui débouchent sur la nouvelle voie.

Protection des bassins de rétention

Les quatre bassins de collecte des eaux de chaussée prévus seront entièrement clôturés et aucune plantation ne sera réalisée sur et aux abords de ces bassins afin d'éviter de constituer des zones d'attractivité en terme de ressource alimentaire et donc de zones de chasse pour les chauves-souris.

Eclairage

Enfin, l'ensemble du linéaire de la nouvelle voie ne devra pas bénéficier d'éclairage afin que les chauves-souris puissent longer les clôtures et les ouvrages de franchissement sans risque de repousser les animaux.



- Haies basses
- Haies arbustives + ganivelle
- Nouvelle voie

ANNEXE 2

Avis de l'Architecte des Bâtiments de France



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques

Mairie de ESPES-UNDUREIN
Le Bourg
64130 ESPES-UNDUREIN

Dossier suivi par : Anne DUTHILLEUL

Objet : demande de consultation Avant Projet

A Pau, le 08/03/2021

numéro : cp21421b0001

adresse du projet : VOIE DE LA SOULE 64130 ESPES-UNDUREIN

nature du projet : Constructions diverses

déposé en mairie le : 25/02/2021

reçu au service le : 26/02/2021

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -
Eglise Saint-Martin-d'Espès ISMH 26/11/2008

demandeur :

M LATAILLADE JEAN-BAPTISTE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-
ATLANTIQUES
DGA PATRIMOINE ET
INFRASTRUCTURES
DEPARTEMENTALES

Monsieur,

Vous m'avez consulté pour un avis préalable sur le projet cité en objet.

Votre projet reçoit un accord de principe favorable, sous réserve de l'application des prescriptions suivantes :
Afin d'assurer la meilleure insertion possible de la portion de ce projet situé aux abords immédiats du périmètre protégé de l'Eglise d'Espès-Undurein, une attention particulière sera portée aux aménagements paysagers de manière à inscrire harmonieusement ce projet de déviation dans le paysage environnant :

- Prévoir la plantation de plusieurs feuillus de hautes tiges et de haies végétales en périphérie de la voie située derrière l'église afin d'améliorer son intégration dans le paysage rural environnant.
- L'implantation prévue d'une glissière de protection afin de sécuriser les maisons situées au nord de la voie sera doublé d'une haie végétale.
- Les haies végétales seront composées d'essences locales variées, en accord avec les dispositions paysagères existantes, le projet ayant fait l'objet d'un diagnostic faune/flore.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées

L'architecte des Bâtiments de France

Xavier CLARKE de DROMANTIN

ANNEXE 3

Tableau des contributions par courriels

N° Dde	Date réception	DEMANDEUR	ADRESSE	NATURE DE LA DEMANDE	DETAIL DE LA DEMANDE
1	16/02/2021	Gillen GUIRESSE	64130 ESPES UNDUREIN	Mail	aménagement voie "verte" ?
2	22/02/2021	Joelle DABBADIE	64130 ESPES UNDUREIN	Mail	aménagements contre la pollution et les nuisances sonores ?
3	23/02/2021	Dominique64v		Mail	aménagement de l'existant/évacuation eaux pluviales/voie verte
4	24/02/2021	M. et Mme Jacques MOLBERT	Maison Lago 64130 ESPES UNDUREIN	Mail	parcelle ZD44 a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme/demande nouvelle solution voie de desserte
5	01/03/2021	INDIVISION MOUSTROUS : Annie SALVATGE Louisette INDURAIN Raymonde ERGUY	64130 ESPES UNDUREIN	Mail n°1	Quelle superficie retenue sur les parcelles, quelle indemnisation?
6	02/03/2021	Benat CASCU		Mail	impacts : valeur agronomique, morcellement d'une parcelle, réseau de drainage et d'irrigation, réduction capacité de production. Urbanisme : directives du PLU non respectées Circulation : difficulté majeure de circulation des engins agricoles et du bétail
7	03/03/2021	Raphaël ROY Anne TOUQUETTE	Etxart, 2012 route du Pays de Soule 64130 ESPES UNDUREIN	Mail	avis sur propositions/enclavement quartier Peko Herria/gestion des eaux/espace agricole/nuisances sonores cf. registre du 02/03/2021
8	03/03/2021	Jan-Claude SOLLATO		Mail	sécurité du nouveau tracé/tracé jusqu'à l'ancien hôtel/aménagement RD11 existante?
9	03/03/2021	Sylvain SAUCÈS	64130 ESPES-UNDUREIN	Mail	questionnement sur le tracé/sécurité, vitesse, gain de temps/indemnisation
10	04/03/2021	Joëlle SAUCÈS		Mail	propriétaire du gîte de France : vitesse, pollution, nuisances, tracé coupant le village, accès à la propriété, dévaluation immobilière
11	04/03/2021	Dominique SERBIELLE		Mail	coupure du village/nuisances sonores et protections phoniques/cadre de vie affecté
12	04/03/2021	Alain DRONDE	64130 ESPES-UNDUREIN	Mail	nuisances sonores/protections phoniques
13	05/03/2021	INDIVISION MOUSTROUS : Annie SALVATGE Louisette INDURAIN Raymonde ERGUY	Bourg 64130 ESPES-UNDUREIN	Mail n°2	cf. demande registre du 04/03/2021
14	05/03/2021	Président SIGOM	7 rue de la station – 64130 MAULEON-LICHARRE	Mail	SIGOM porteur de la compétence GEMAPI/avis incidences Natura2000 et inondations/demande collaboration des collectivités
15	05/03/2021	Lagrange Marie-Christine Pour Bizi Xiberaoa		Mail	questionnements sur utilité du tracé/voie verte/gain de temps/mise en avant du coût financier
16	05/03/2021	Mendiondo J-Pierre & Monlong Maylis	6, Impasse Darrigrand 64130 VIODOS ABENSE DE BAS	Mail	voie verte/sécurité/ tracé et accès au domicile
17	05/03/2021	Jean-Pierre BARATS		Mail	sécuriser la traversée de cette voie pour les cyclistes et les piétons qui veulent rejoindre le centre bourg, mairie, école etc.... Disposition des arrêts de bus scolaires et ligne SNCF Mauleon Bayonne. zones de réserves naturelles faune et flore locale. Tracé défini en 2004 ?

ANNEXE 4

Tableau des contributions par courriers

N° Dde	Date réception	DEMANDEUR	ADRESSE	NATURE DE LA DEMANDE	DETAIL DE LA DEMANDE
1	18/02/2021	Léonie CAILLABA	64130 ESPES-UNDUREIN	LRAR	impact propriété/nuisances sonores/demande de protections phoniques (double vitrage + mur)
2	24/02/2021	Jean Christophe GOMES Hervé BONNET	91 rue de Elizondoa 64130 ESPES UNDUREIN	LRAR n°1	représentants de 12 habitants : dissociation du village/nuisances sonores/ impact environnemental
3	02/03/2021	Jean Christophe GOMES Hervé BONNET	91 rue de Elizondoa 64130 ESPES UNDUREIN	LRAR n°2	compléments/section zone du projet C impacts et risques structurels des habitations liés aux travaux
4	05/03/2021	Président SIGOM	7 rue de la station – 64130 MAULEON-LICHARRE	lettre	SIGOM porteur de la compétence GEMAPI/avis incidences Natura2000 et inondations/demande collaboration des collectivités

ANNEXE 5

Copies des registres de la concertation

Registre Espès-Undurein

Registre Viodos-Abense de Bas

REGISTRE DE CONSULTATION
DU PUBLIC

PROJET D'ÉTUDE ACHÈVEMENT DE LA VOIE DE LA SOULE

Concertation publique

du 15 février au 5 mars

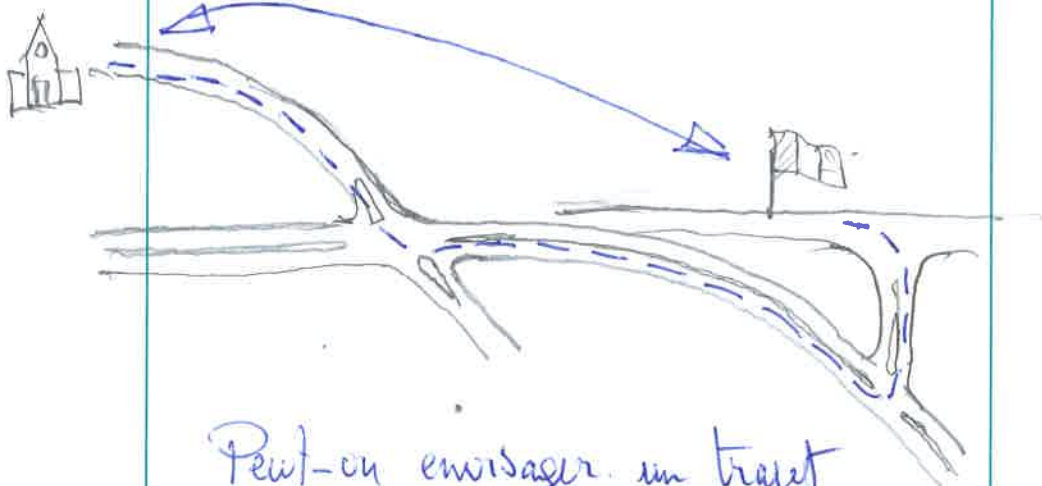
ESPES-UNDUREIN

- Dossier consultable en mairie de Viodos-Abense de Bas et Espès-Undurein et sur le site internet du Département <https://le64.fr/lactualite-du-departement/projet-voie-de-la-soule>
- Votre avis sur : concertation.voiedelasoule@le64.fr



13/02/2021

Le parcours Eglise/Mairie
ou Mairie/Eglise d'Espis en
vélo ou voiture est prévu uniquement
en empruntant la nouvelle voie
du scénario proposé.



Peut-on envisager un trajet
plus direct pour les riverains habitant
la RDM, le quartier BURGIVA, la
RD344 qui devront se rendre à l'école,
en Mairie, à la poste ou à la Maison
pam Tous?

YVES TOUPON

22/02/2021

Nous sommes inquiets de par la
proximité de la route sur le derrière
de notre habitation. Bernadette est
assistante maternelle, nous avons aménagé
les alentours, l'arrière de la propriété et
nous nous hâtons à 10m de la
nouvelle route, tout en ayant l'actuelle
de l'autre côté.

Qui propose la combinaison A-C1?
Quel est notre interbuteur?

Pourquoi une nouvelle route pour
"éviter les lignes droites"? De qui se
inspire-t-on??

René, Bernadette
Aypharcho

par endroit et une reprise de l'ancienne voie fenêtrée dans d'autres parcelles ?

Et tout ça en mettant en avant l'intérêt général et en essayant de monter les habitants les uns contre les autres.

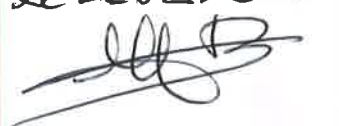
Très habile moment !

26/02/2018

Dans le cadre du projet d'étude, la parcelle ZD44 est traversée par une voie de desserte des riverains, qui décrit une courbe de part en part sur la partie constructible du terrain, et un accès sur la partie agricole au terrain.

Nous avons vu aussi sur le terrain des sibe : construction voie de la part de 64. Fr nos propositions concernant des aménagements.

Si ses propositions ne sont pas retenues, nous vous demandons de prendre en compte que cette surface ne peut plus être destinée à la construction. Le terrain a été acquis en tant que propriété (partie constructible) sur un acte public et enregistré le 13.03.2018 au SPFE de Bourg-en-Bresse.

J. Hobbart
le 26.02.2018


DATE

OBSERVATION

tel: / nom

27/02/21

Prévenir des hmeurs contributeurs pour
les riverains impactés par la
nouvelle voie.
Merci de prendre en compte cette demande

00/89/56/04/01
F. Lichelle
Jean Michel
F

03/03/21

Propriétaire du gîte de France situé non loin de
la mairie, je m'oppose à la création d'un
nouveau tracé de route sur la commune d'Espès-
Undurain. En effet cette nouvelle route va
impacter ma maison et plus largement le
village d'Espès-Undurain.

Sylvain Saucès
05 59 88 04 44

Natif de la commune, j'ai hérité de cette
maison à la mort de mes parents. Très attaché
à cette propriété, j'ai investi beaucoup de temps
d'énergie et d'argent pour rénover cette maison
familiale. Depuis le début des années 2000, je
vis avec angoisse et agacement les projets de
"voies rapides", "voies de désenclavement", "voies de
Seule", projets qui se succèdent et s'absorbent
pas tant l'impact sur les riverains et l'
environnement semble important et les bénéfices
réduits!

Il est indiqué que cette voie de Seule est appelée
à désenclaver Mauléon en sécurisant, fluidifiant
et réduisant le trajet jusqu'à Salzes de Béarn
et son accès à l'autoroute A64.

Pensez-vous vraiment que la durée de ce trajet
puisse être réduite en conservant les 3/4 du
tracé existant et en créant un nouvel axe de
seulement 8,14 km?

Cette voie ne permettra pas de gagner beaucoup
de temps par rapport au 13 minutes aujourd'hui
nécessaires pour faire Mauléon - Charrette de Bas.
Trop proche des agglomérations, la vitesse y sera
certainement limitée. A moins que les automobilistes
fassent le choix, comme c'est le cas aujourd'hui
sur le tronçon Sauveterre de Béarn - Charrette de Bas,
de circuler sans respecter les limitations de vitesse
autorisées et de rouler à plus de 100 km/h (= plusieurs
morts depuis la création de cet axe).

Aussi, pensez-vous qu'en continuant à passer
au cœur des berrys, ce tracé, même plus large
sera sécurisé et sécurisant pour les riverains?

la vitesse ne pourra être limitée, puisque les ronds points ont volontairement été exclus du projet pour faciliter la fluidité. La vitesse engendrera des nuisances sonores, de la pollution, des problèmes de sécurité à proximité de l'école, de la mairie et de la poste d'Espès.

Alors à quoi rime ce projet de plusieurs millions d'euros alors que l'axe existant n'est pas dangereux? On ne dénombre que 2 morts depuis sa création. Le 1^{er} dû à un transformateur EDF mal fixé sur un camion qui est tombé par malchance sur la voiture qui le suivait (rien à voir avec le tracé ou l'état de la chaussée). Le 2nd, dernièrement, dû malheureusement à la vitesse!

La route actuelle ne semble pas saturée. Je n'ai jamais vu de bouchons ni de ralentissements, sauf en suivant un tracteur ou un camion. Ce qui sera toujours le cas avec cette nouvelle voie de Soule!

Si vous souhaitez que le projet soit intéressant pour les Souletins et désenclaver réellement le territoire, optez pour un projet plus ambitieux! Créez de vrais contournements et écarter-vous des villages. Permettez aux automobilistes de rouler rapidement, sur un axe où il est possible de doubler (le long du Saison, ancienne route vers Maulion par exemple).

Peut-être faudrait-il s'intéresser aussi à d'autres axes notamment Gloran, Lacq Artix (tracé A64) et Pae, qui drainent également beaucoup de circulation (certainement plus que vers Salies de Béarn?) et de possibilités d'activités économiques.

La nouvelle route qui traversera Espès, en plus d'être dangereuse, ne facilitera pas les circulations et échanges au sein du village. Elle limitera la vie de quartiers, l'église et le fronton seront d'un côté, la mairie, la poste, la maison pour tous, l'école d'un autre et la circulation sera difficile entre le haut et le bas d'Espès, coupé en 2 par un axe rapide.

C'est pour cela que j'estime que le projet C1 n'est pas judicieux. L'étude D1, qu'une meilleure, a ce

moins le mérite d'écarter la route des centes d'Espès.

Je ne parle même pas des conséquences sur les écosystèmes (marais, prairies etc...) et des terres agricoles que ce nouveau tracé va quignoter, ni des vibrations à proximité d'une école classée.

Je reviens à ma maison. À la lecture de vos plaquettes et documents, je n'ai toujours pas compris comment la route devrait passer devant chez moi. Au ras de la murette? En parallèle à la route d'après déjà existante? Comment vais-je réussir à accéder facilement et sans dangers à ma maison avec ma voiture?

Actuellement vous n'évoquez pas la possibilité de création d'un rond-point à côté de ma maison, ni d'expropriation d'un bout de ma parcelle. Personnellement si tel devait être le cas à l'avenir, je préférerais que votre projet passe sur ma maison, pour ne plus avoir le regret de la voir se dégrader de jour en jour.

Bien entendu, je souhaite une indemnisation à la hauteur des préjudices subis. En plus de la valeur sentimentale, j'ai investi beaucoup d'argent pour rénover cette maison et la transformer en gîte. Je ne bénéficierai plus de ces locations et rentées d'argent bien utiles pour un couple de retraités. Mon patrimoine et celui que je compte léguer à ma fille sera moindre (-30 à 40% de la valeur actuelle selon un agent immobilier de Mauléon). Idem pour la valeur locative.

À l'inverse d'autres qui ont fait le choix de construire au bord de la route existante, mes parents ont décidé de bâtir leur maison loin des nuisances. À cause de ce projet, ma porte d'entrée va se retrouver à 2 mètres d'une départementale et nous risquons à terme de voir fleurir un joli rond-point dans le jardin. Impossible dans ces conditions de louer au rendez à un prix correct malgré le bon état et le niveau d'équipement nécessaires pour être labellisé par les Gîtes de France.

Si vous faites le choix de laisser ma maison à sa place, je vous serai donc très reconnaissant d'intégrer dans la finalisation de votre projet

DATE

OBSERVATION

NOM

des solutions pour limiter les nuisances (vibrations, pollutions, bruits) en créant des murs anti bruits etc...

En espérant que vous prendrez conscience que ce projet coûteux, inapproprié, dangereux, n'apporte pas beaucoup d'intérêts par rapport à la route existante, je vous prie d'agréer mes plus sincères salutations.



Mauléon, le 24 février 2021

Monsieur GOMES Jean Christophe
Monsieur BONNET Hervé

à

Monsieur le Maire d'Espès Undurein
Mairie
64130 ESPES-UNDUREIN

Monsieur le Maire,

Nous intervenons avec l'accord de 12 habitants qui ne sont pas d'accord avec le tracé de la Voie de la Soule au niveau de la Section C.

En effet, ce tracé pénalise fortement notre environnement en termes d'isolement de nos habitations, de dissociation de notre village et du bruit qui sera ainsi généré.

Nous vous demandons de bien vouloir intervenir pour revoir le tracé en vous précisant que nous sommes à votre disposition pour en discuter.


Nous espérons que sur la base de la concertation, une solution dans l'intérêt mutuel sera trouvée.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Bonnet Hervé,



Gomes Jean Christophe,



Habitants officiels au futur tracé de la voie de la Sule Commune ESPES - UNDUREIN

- M^r GOMES Jean-Christophe
- M^r Bonet Hervé
- M^r Bonet Stéphane
- M^{me} Paillobe Julie
- Indivision Tautous (M^{me} Indurain - M^{me} Sabatge - M^{me} ERBUY)
- M^r Viniot Michel
- M^r Subielle Dominique
- M^r Etchetto Jean
- M^r Saucès Sylvain
- M^r Liguaray Pascal
- M^{me} Prieto Tonia

Signature représentant les personnes ci-dessus. (sans ORDRE)

M^r GOMES J. Christophe



M^r Bonnet Hervé



le 03 Mars 2021

Messieurs BONNET Hervé, Stéphane
Monsieur GOMES Jean-Christophe

à Monsieur le Maire d'ESPES
Maire - 64130 - ESPES - VINDUREN

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Maire,
Suite à notre lettre du 24/02/2021 :

- souhaitons ajouter une requête supplémentaire contre le projet "voie de la Soule".

A savoir :

- Section Zone du projet C : veuillez noter et transmettre au Service du CD64, ce qui suit :
- qu'il y a au moins 4 habitations neuves de moins de 10 ans ayant nécessité des fondations spécifiques après étude (devis à disposition) pour assurer dans les règles de l'art, la stabilité, la pérennité et l'intégrité des constructions citées.
- D'où mise en garde d'éventuels risques structurels collatéraux, lors de tous travaux et chantiers rattachés à ce projet (affaissements, glissements, fissures, etc...).

Nous faisons appel à votre implication dans tous projets éventuels impliquant vos administrés.
Nous vous remercions et nous prions d'agréer
Monsieur le Maire, nos salutations distinguées

BONNET Hervé

GOMES Jean-Christophe





DATE	OBSERVATION	NOM
03/03/21	cf. dossier ci-joint	Roy, Raphaël Anne Touquette

Raphaël ROY
Anne TOUQUETTE
Etxart, 2012 route du Pays de Soule
64130 ESPES-UNDUREIN

Espès, le 02/03/2021

anne.touquette@yahoo.fr
anne_raphael@sfr.fr

Un projet de déviation de la RD11 hors de notre quartier « Peko Herria » devrait nous combler, mais les alternatives présentées, bien qu'elles présentent certains avantages à minima de votre point de vue, nous inquiètent et nous questionnent aussi...

Vous trouverez donc ci-après un avis sur le tracé retenu et 5 points/commentaires qui sont à noter sur le projet selon nous :

1- Avis sur les propositions retenues

La solution D1 est délétaire du point de vue de la sécurité dans le sens où la nouvelle voie déboucherait dans un des quartiers les plus sensibles en matière d'accès à certaines maisons et où la vitesse actuelle des véhicules est déjà largement problématique : faire entrer/sortir des véhicules dans ce quartier avec une voie encore plus rapide serait propice à accentuer un danger déjà fort...

La solution présentée C1 semble donc la plus adaptée pour la sécurisation du quartier Peko Herria, mais elle nous conduit à des remarques, inquiétudes et des propositions de modifications complémentaires (points ci-dessous)

2- Commentaire 1 : Projet C1 - un enclavement renforcé du quartier Peko Herria entre 2 routes

Ancien conseiller municipal et citoyen de ma commune, j'ai questionné régulièrement M. le Maire sur la question de l'accessibilité en toute sécurité de ma famille en premier lieu, mais aussi de toutes les autres familles du quartier Peko Herria, à un accès piéton et cycliste sécurisé aux services de notre commune :

- accès au bus scolaire devant l'église : impossible à pied ou à vélo en sécurité pour des enfants et même des adultes ;
- accès aux services communaux (école, mairie et bureau de poste communale) : idem
- accès aux aires de jeu (fronton, mur à gauche) : idem.

Le projet C1 qui semble avoir la faveur du département et du conseil municipal actuel renforcera encore cet enclavement. En effet, il n'arrangera en rien les déplacements piétons et cyclistes de ce quartier vers le centre du village . a l'heure de la promotion du développement durable dans les aménagements, c'est un mauvais point. Mais en plus, les déplacements en voitures ne seront pas plus aisés. La présence d'un carrefour en T au niveau de l'ancien maison « garde-barrière » coupe toute possibilité piétonne et cycliste (traversée totale de la voie rapide obligatoire) et ne garantit pas une sécurité optimale même en voiture :

- grande ligne droite propice à une forte vitesse des véhicules en provenance d'Abense de Bas
- courbe limitant la visibilité et vitesse accrue des véhicules en provenance de Charritte-de-bas.

Ces points nous semblent être un point de vigilance important à prendre en compte dans les futurs aménagements.

Nous osons même proposer pour la partie circulation douce 2 pistes d'amélioration du projet actuel qui peuvent paraître farfelues, mais qui je pense peuvent être étudiées, sur le plan de leur faisabilité :

- l'aménagement quel qu'il soit d'un passage piéton et vélo (aérien ou souterrain) au niveau du futur carrefour près de l'église ou depuis la voie de délestage latérale pour l'accès aux maisons situées derrière celle-ci

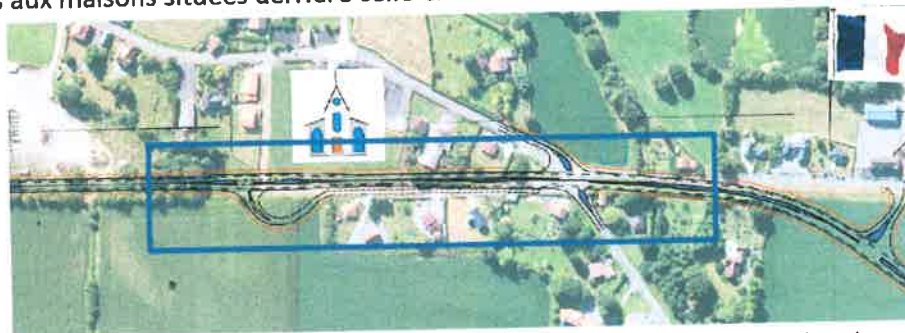


Fig 1 : Zone à préciser pour l'emplacement d'un passage sécurisé piéton/vélo pour le désenclavement du quartier peko herria

- en parallèle d'un aménagement petite faune sous l'ouvrage hydraulique du ruisseau en provenance de la mairie, l'élargissement de l'ouvrage et de la banquette « petite faune » pour l'aménagement d'un passage piéton/vélo accessible en dehors des moments de crue de ce petit cours d'eau. Cet aménagement nécessiterait aussi l'aménagement d'une sente piétonne mais la commune est déjà propriétaire d'une partie du foncier longeant le cours d'eau à l'est.

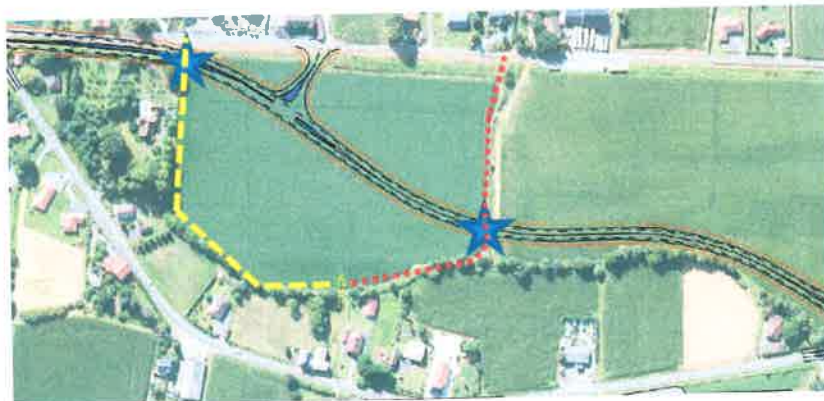


Fig 2. Proposition d'ouvrages et aménagements de désenclavement pour déplacements doux intra-communal

Ces aménagements sont à prévoir dès la conception de cette voie ou ne se feront plus.

3- Commentaire 2 : Le Projet C1 (et les autres) : La question de l'augmentation des surfaces imperméabilisées, la gestion des eaux de ruissellement vers les écoulements naturels en secteur sensible et les ouvrages hydrauliques

Entre le début de la déviation depuis le carrefour actuel de la mairie et sa fin au niveau de l'accès à la STEP d'Espès, la création de la nouvelle voie génère près de 8500 m² de surface imperméabilisée (calcul à la marge que vous pourrez préciser).

Je tiens à vous rappeler (photos à l'appui) que l'émissaire hydraulique de cette zone présente déjà des capacités limitées du fait, notamment d'une pente très réduite.



Fig 3 : Photos des inondations de notre maison en juillet 2014 suite à débordement du ruisseau quartier Peko Herria (nos voisins ont des photos les concernant). Les eaux débordaient depuis le ruisseau, rejoignaient le fossé de l'actuel RD puis nous inondait.

Nous sommes donc très inquiets de voir près d'1 ha de terre actuelle perméable devenir imperméable. Les écoulements générés viendront inévitablement accentuer les risques de débordements, lors d'orages notamment, dans ce quartier sensible à l'inondation (déjà mentionné par courrier commun de riverains en novembre 2014 – copie en annexe).

La restauration d'un accès agricole, tout comme les ouvrages busés actuels doivent être mis en conformité hydraulique avant de se voir recevoir un tel amas d'eau supplémentaire. La mise en place d'une buse quelque soit sa dimension n'est pas une solution. C'est un ouvrage de type dalot qui est nécessaire. Par ailleurs, les eaux de ruissellements ne doivent-elles pas être gérées par des ouvrages hydrauliques de rétention et orientées de préférence vers des exutoires, cours d'eau, au gabarit plus propice à recevoir les débits générés ?

Une étude hydraulique globale des conséquences de ce projet est nécessaire.

4- Commentaire 3 : Projet C1 - Une consommation d'espace agricole importante, des acquisitions notables alors que des alternatives ont été évoquées

L'actuel projet C1 ne prévoit plus de passer sur l'ancienne voie ferrée et recouper l'actuelle RD11 au niveau d'Undurein comme cela avait été évoqué en réunion en 2019 (de mémoire) en présence de M. le Président du CD64. Il semblerait que le passage devant l'école soit selon certains dire « réhibitoire pour le projet », mais pas la présence d'un nouveau carrefour au même endroit : cela pose question quand même !!!

Au delà de ce point, la consommation de terre agricole vouée à l'imperméabilisation est telle qu'« En France, en trente ans, les terres agricoles (sols cultivés et surfaces toujours en herbe) ont reculé de près de 7 %, au profit de l'urbanisation, selon l'enquête Teruti-Lucas de 2014. Résultat : 9,3 % du territoire national était artificialisé en 2016. ».

Le CD64 est propriétaire de l'ancienne voie ferrée, site incompatible avec un usage agricole. La question d'un projet « C4 » qui emprunterait cet emplacement ne peut-elle pas être envisagée ? Y compris avec des aménagements sonores et de réduction de vitesse qui nécessiteraient peut être des emprises agricoles plus modestes. Cette question nous hante et l'absence d'une telle proposition à ce stade, malgré les invitations répétées depuis de nombreuses années, nous'amène à nous poser des questions sur les motivations réelles d'un tel abandon...

Cet aménagement aurait par ailleurs répondu à la problématique de la maison près du Gave qui se verra cernée entre 2 routes...

5- Commentaire 4 : Prise en compte de l'intégration paysagère et des nuisances sonores au-delà des normes...

« La construction d'une infrastructure routière nouvelle ainsi que la modification ou la transformation significative d'une voirie existante sont accompagnées de mesures destinées à éviter que cette voirie ne crée des nuisances sonores excessives pour les bâtiments voisins » (...) « Des obligations précises en matière de protection contre le bruit s'imposent à tous les maîtres d'ouvrage d'infrastructures de transports terrestres. Elles portent sur le contenu des études d'impact, sur les objectifs de protection à viser, ainsi que sur les moyens de protection à employer pour les atteindre... » (source : bruitparif.fr)

Nous revendiquons le fait que les aménagements de réduction sonore ne soient pas réalisés pour respecter les normes à minima. Il faut que des ouvrages en durs (levées de terre latérales et/ou des plantations,...) tout au long des zones proches des sites habités soient envisagés pour que cet aménagement soit réellement efficace. Il serait utile que le projet constitue un vrai plus pour les

actuels riverains de la RD11, mais ce serait un comble que les nuisances sonores soient similaires pour nous et nouvelles et trop intenses pour les nouveaux riverains de ce projet C1.

6- Commentaire 5 - La sécurisation de la route actuelle (avant la réalisation de la déviation et après)

Quel que soit l'aboutissement de ce projet de « Voie de la Soule », il ne faudra pas oublier que l'ancienne route restera fréquentée et accidentogène... Des aménagements de sécurisation par réduction seront aussi obligatoires pour que les sorties de véhicules et la circulation ne soient pas dangereuses.



Fig 4 : Exemple de sorties dangereuses qui resteront dangereuses sans aménagement sur l'actuelle RD11

Conclusion

Notre avis général sur le projet est mitigé avec 2 positions : une de citoyens communs et l'autre de riverains de l'actuel RD11 et sa dangerosité.

En tant que riverains de la RD11 actuelle, nous ne pouvons voir que d'un bon œil la mise en sécurité de notre quartier avec ce projet de déviation, mais celui présenté ne nous rassure toutefois pas réellement sur l'amélioration de notre qualité de vie. Trop de risques d'enclavement, hydrauliques, sonores, dégradation paysagère nous questionnent encore. Par ailleurs le devenir de l'actuelle RD11 et la question de sa sécurisation nous semble une question à intégrer dès à présent dans le futur projet. Or, il n'en est rien.

En tant que citoyen, nous nous questionnons aussi sur la quantité d'emprises agricoles nécessaire à ce projet alors qu'ailleurs (tout proche même, sur d'autre tronçon de ce projet) une grande ligne droite est possible sur l'ancienne voie ferrée (propriété du département)... mais pas à Espès ???

Nous aurions aussi apprécié de voir présenté à la concertation toutes les mesures paysagères, environnementales ou liées au développement durable qui sont nécessairement complémentaires à ce projet...

Un vrai débat à l'échelle de la commune n'était-il pas possible ?

Une proposition C4 (ancienne voie ferrée) était possible et dans tous les cas à étudier...

Anne TOUQUETTE

Raphaël ROY

Agostino RODRIGUEZ /
Mickaël BRANCO-CARVALHO
Raphaël ROY /

Espès, le 18 novembre 2014

Quartier Peco Herria
64130 Espès-Undurein

Monsieur le Conseiller Général de Soule
Jean-Pierre MIRANDE
64130 GARINDEIN

Objet : dysfonctionnement des fossés d'eau pluviale de la RD 11 à Espès

Monsieur le Conseiller général,

Nous sommes habitants riverains de la RD11 sur le quartier Peco Herria à Espès-Undurein. Lors des pluies récentes, nous avons chacun subi une inondation de nos accès, garages ou habitations. Selon nos observations tout semble indiquer que les ouvrages de recueillement des eaux pluviales routières sont insuffisamment dimensionnés, en particulier le busage de traversée de la RD qui se met en charge régulièrement lors des pluies soutenues.

Aussi devant la fréquence croissante des pluies denses et la sensibilité de nos habitations, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir informer les services routiers du conseil général de cette situation et de prévoir les actions nécessaires pour réduire ce phénomène préjudiciable à nos biens.

Pour information, l'eau est montée à près de 50 cm d'eau dans une grange, 15 et 5 cm dans 2 garages, et est restée plusieurs minutes à une hauteur de 15 cm devant des baies vitrées qui sont restées heureusement étanches. Ces quelques photos vous permettront de vous rendre compte de la situation.

Dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre disposition pour toute rencontre et vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Agostino RODRIGUEZ



CASANOUS Bruno


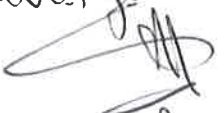


Mickaël BRANCO-CARVALHO



Raphaël ROY



DATE	OBSERVATION	NOM
L/03/2021.	<p>Concernant parcelle ZC 57</p> <p>Compte tenu de l'état actuel du projet de la VOIE DE LA SOURCE et en l'absence de réponse aux questions de l'indivision, celle-ci refuse de vendre partie de parcelle, sans même l'usage, s'il en est un, d'utilité Publique.</p> <p>Il convient que toutes transactions soient équitables pour tous d'autant qu'il s'agit d'un seul bien transmis aux héritiers ou à leurs enfants et petits-enfants.</p> <p><u>NOUS NE SOUHAITONS PAS ETRE (SACRIFIÉS)</u> <u>SACRIFIÉS</u></p>	<p>INDIVISION FOUSTROOS 6430 Esprit Indurcin</p> <p>INDURCIN Louicette</p> <p> Salvatze Annie</p> <p> ERGUY Raymond (P/P) ERGUY</p>

5-3-21

Tout d'abord je trouve regrettable que personne de nous soit présent lors de cette concertation (personne ayant travaillé sur le projet) afin de pouvoir répondre à nos questions.

Qui est l'interlocuteur sur ce projet ?

Cette voie de la Soule est prévue pour fluidifier le trafic qui augmente constamment.

Pour cela quel gaspillage vous évitez de bouger et la partie de la RDM "L'axe Allier" qui est très accidentogène (avec notamment un accident mortel !)

Sans rien point au milieu de la confluence comment allez-vous sécuriser la traversée de cette voie pour les piétons et cyclistes voulant rejoindre le centre bourg ?

Où seront disposés les aménagements sécuritaires et ligne Nouvelle Bretagne ?

A quels correspondront les 2 cordons bleus dessinés sur les plans (aucune légende !).

La proposition D1 n'a aucun caractère et n'est pourtant pas réglée → celle-ci est défavorable en termes de fluidité du trafic (ce que vous recherchez) et est également défavorable en termes de sécurité car vous révélez sur une zone habitée et accidentogène.

elle traverse également des zones de réserves naturelles pour la faune et la faune locale.

Seront-il possible d'avoir des réponses à toutes ces questions SVP

mm mail jp.baratsch@gmail.com

BARATS

Jm. Pierré

GIB, ESPES, UNDEL



Il est difficile de comprendre ce nouveau tracé, sachant qu'à terme des constructions sont prévues :

- coopérative agricole
- Amatik
- extension entreprise Jamboué
- zone artisanale

Le tracé proposé traverserait donc toute cette zone avant de rejoindre la voie ferrée, en passant par une parcelle classée agricole dans le PLU.

Où sera donc la sécurité dont on parle tant !!

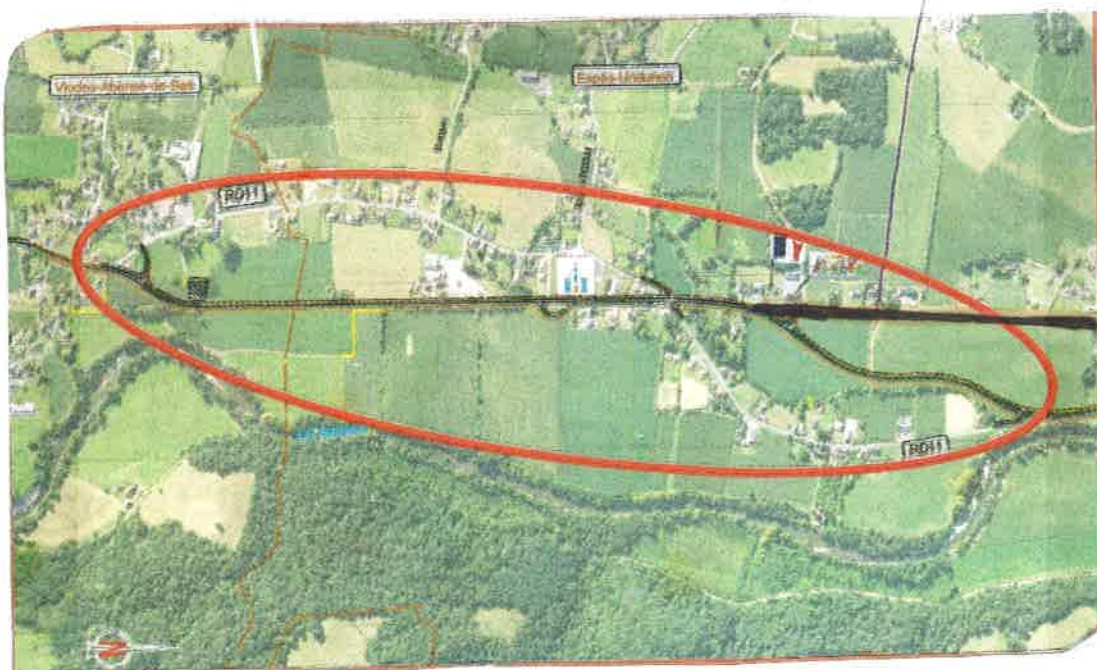
Il faut quand même savoir, qu'en 2019, s'est tenue en mairie une réunion avec les maires (Viodos, Espès-Undurein, Mauléon) et les conseillers municipaux, dont je faisais partie alors, les responsables du département, dont le président Monsieur Jean Jacques Lasserre.

Ce jour là, à l'unanimité des membres présents, il avait été retenu un tracé qui rejoignait la voie ferrée d'Espès-Undurein, en passant entre le parc de l'ancien hôtel Oçafraïn et l'atelier de Monsieur Barlet, évitant ainsi les constructions futures prévues. Monsieur Lasserre avait même conclu en disant « puisque l'assiette du chemin de fer appartient au département, il faut l'emprunter et aller tout droit ».

Pourquoi ce changement un an après ?

Quand on pense qu'aujourd'hui la réponse à beaucoup de permis de construire est « il faut privilégier la terre agricole » !! Réponse faite, parmi d'autres, à l'indivision propriétaire du terrain traversé par le projet présenté. Ne vaut-il pas mieux aménager et sécuriser la route RD11 existante ?

J C Sallato



05/03/21

GOSSET ANNE

Anne Gosset
Maison « La Mécanique »
64130 Espes-Undurein
06 07 23 44 90

Je trouve très regrettable que le projet initial de voie de la Soule supposé suivre le tracé de l'ancienne voie ferrée n'ait pas été envisagé.
Pour autant, je souhaite qu'un projet aboutisse avec une sécurisation maximale des biens et des personnes.



05/03/21

M^{me} ITURRIA Maie

A l'époque quand le projet sur la voie ferrée avait été présenté j'étais contre à cause de l'école communale et de la mairie qui se trouvait à bord de cette route et d'un rond-point qui était prévu aurait provoqué beaucoup de bruit pour les élèves.
Ce projet aujourd'hui me paraît plus cohérent et plus sécurisant aux abords de l'école et de la mairie.

REGISTRE DE CONSULTATION
DU PUBLIC

PROJET D'ÉTUDE ACHÈVEMENT DE LA VOIE DE LA SOULE

Concertation publique

du 15 février au 5 mars

VIODOS-ABENSE de BAS

● Dossier consultable en mairie de Viodos-Abense de Bas et Espès-Undurein et sur le site internet du Département
<https://le64.fr/lactualite-du-departement/projet-voie-de-la-soule>

● Votre avis sur : concertation.voiedelasoule@le64.fr



DATE	OBSERVATION	NOM
24/02/2021	Nous n'avons pas vu d'aménagement cyclable (loisir ou professionnel) ni fonction. (contradiction avec le plan vélo du conseil départemental) -	DEPAUL
24/02/2021	2,14 km de route au détournement de 2,14 km de parcours "saute" très facilement aménageable pour les vélos qui rejoignent les voies vertes - au nord - = priorité aux déplacements motorisés et polluants pour un gain de temps de 3' environ. = dépense d'argent public énorme pour un aménagement superflu - la route actuelle peut être pratiquée sur le tronçon hors agglomération à 90 km/h au lieu de 80. Ce qui permettra le gain de temps qui paraît indispensable à certains usagers -	Cafraux
24/2/21	Il est difficile de comprendre ce qui est nommé "SECTION B: scénario proposé (2,14 km)" et semble devenir sur le panneau "SECTION" B, présentation des différents fuseaux, C - - -	DEPAUL
24/2/21	En tête de la page "scénario proposé à la concertation d'une longueur de 2,14 km. prouve que la combinaison A-C1 a été retenue (au fait proposé de revenir) donc il est permis de douter de la réalité de la concertation - Cette combinaison est celle qui impacte le plus l'ancienne voie fermée / voie verte	Cafraux

DATE

OBSERVATION

NOM

25/02/2021

N. CHARAR Arnaud. Domicilié sur
Aberse-de-Bas, au niveau de "l'échangeur"
entre la nouvelle voie et la RD 11.
Je me situe donc dans un triangle
et je souhaiterais avoir davantage de
précisions sur le sens de circulation à
ce niveau ou la fermeture éventuelle
du tronçon passant devant ma maison.
En face de chez moi, il y a une
parcelle à vendre, prévue pour un
déménagement de 4 maisons. Qui seraient
des futurs habitants ? Sur l'ancienne voie ?
un chemin dédié ?

CHAPAR.

De plus, au regard du grand nombre de
véhicules qui vont passer devant chez
moi, je souhaite des aménagements pour
limiter le bruit qui va en découler.
(ex: renforcement double vitrage...).

Étant concerné par le sujet, je n'ai même
pas été sollicité par le conseil départemental
et n'ai eu aucune observation à accorder
donner...

21/03/21

Difficile de comprendre la
nécessité d'un tel aménagement.

Sécurité: passage d'une zone (30)
en voie rapide avec rajout de
croisements.

Pourquoi ne pas réaliser d'accès
direct sur la voie par les 3 habitations
isolées ?

Les chemins d'accès au bas du village
(par les 3 habitations et l'ancienne
route d'Emec sont-ils suffisants ?
A quel cas par où partiront les
habitants ?

L'actuelle route sera-t-elle bloquée
au niveau de chez Charar ?

CAMY

DATE

OBSERVATION

NOM

Si ce n'est le cas, quel est l'intérêt de construire un nouveau chemin derrière chez eux ?
 le flux de véhicules venant d'Espey (bord du village) et Abanc n'utilisera jamais le nouveau tronçon.

P1.03.2024
 Mme BARTHE
 LAPEYRIGHE
 Simone
 André
 Julien

Terrains ZB65 - ZB66
 Attention écoulement des eaux pluviales dans le ruisseau qui entoure nos parcelles (inondation). Si vous touchez aux clôtures existantes : murs, haies vives, compteur EDF, éclairage, ces travaux doivent reconstruits à l'identique par les soins de l'Administration. Garder l'accès existant sur terrain ZB 65



DATE

OBSERVATION

NOM

5 MARS 2014

Proposition de 4 conseillers municipaux sur le projet Voie nouvelle d'Abense de bas à la sortie d'Espes.

Nous ne portons pas de critique sur le fond concernant l'utilité de cette route neuve. Nous pensons cependant, que ce projet, même s'il apporte des avantages au niveau de la sécurité des bourgs d'Abense et d'Espes manque de cohérence par rapport au PDU (plan déplacements urbains) qui est en train d'être élaboré au niveau de la CAPB. Le volet mobilités douces n'est pas pris en compte, alors que des espaces existent pour favoriser ces déplacements. Il serait facile d'imaginer une voie verte de Mauléon à Charritte de bas qui emprunterait en grande partie l'ex voie ferrée.

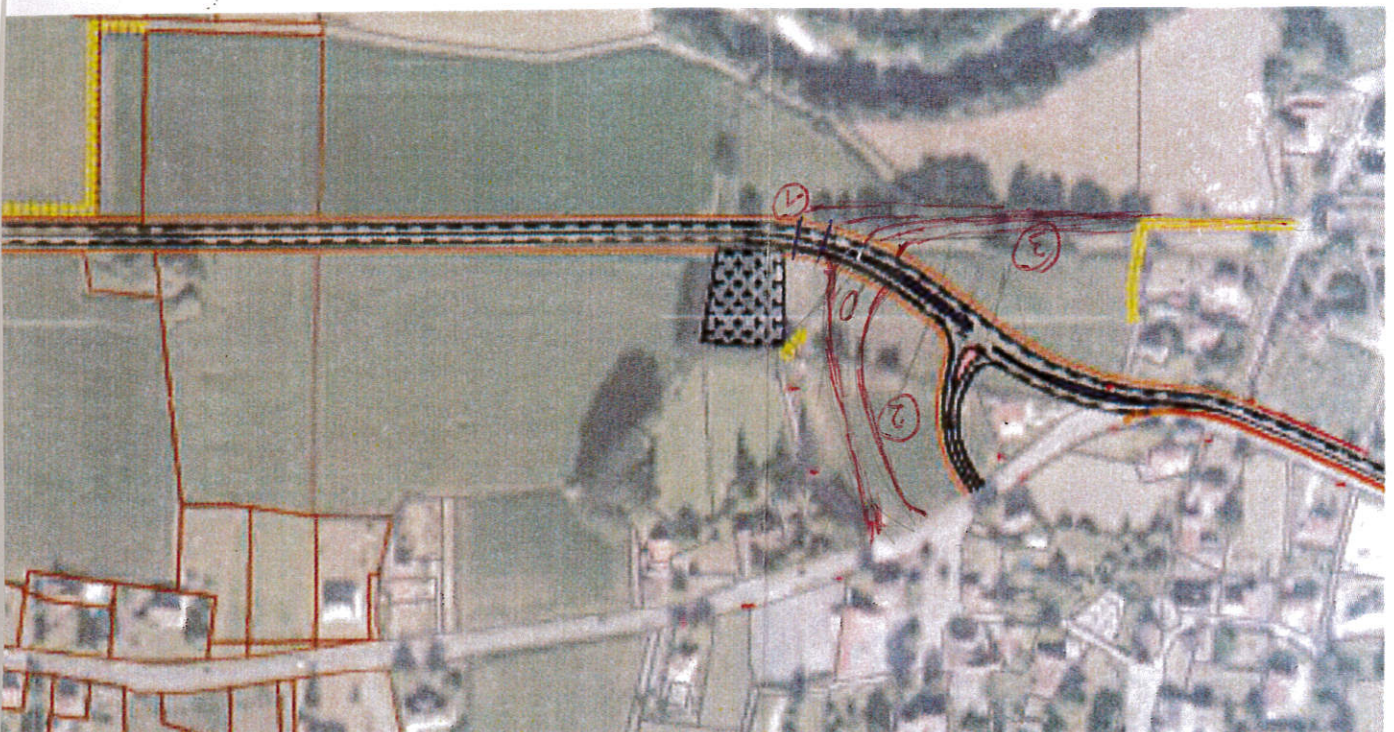
Cette réflexion bien sûr, doit être menée par la CAPB, les communes concernées mais aussi le Département qui a également la volonté de développer les mobilités douces.

Concernant le projet nous proposons des légères modifications.

1. Réalisation d'un passage inférieur au niveau du carrefour d'Abense. Cet ouvrage permettra aux enfants (mais aussi à tous les vélos et piétons) du quartier du bas de se rendre en toute sécurité à l'école du village, la maison pour tous, la place...
2. Ce même carrefour nous le positionnerions plus vers le nord, proche du cimetière, pour un impact foncier moindre et surtout pour moins enclaver la maison Chapar qui se trouvera coincée entre 3 routes.
3. Relier le chemin d'exploitation à ce même carrefour pour permettre aux habitants du quartier du bas d'avoir accès à la voie nouvelle. Cette idée, au préalable, pourrait être soumise aux habitants concernés.

Nous joignons une esquisse de ces propositions.

Karine Jaury, Maïtena Hastaran, Bernard Sagaspe, Frantxoa Carnus.



SECTION B :

① Passage inférieur

② Buvette de raccordement à Abense (village)

③ Accès à la nouvelle voie pour le quartier du bas

Qu'en est-il du chemin piétonnier (ancienne voie ferrée) très fréquenté ? Qu'est-il envisagé à la place ?

À l'heure de la réduction de la pollution, donc de la réduction de la vitesse sur route, et du développement des "mobilités douces", n'aurait-il pas été plus opportun de réaménager cette ancienne voie ferrée pour faire une Voie Verte ?

Quel est l'intérêt de tant de travaux ? Gagner 2 minutes sur le trajet alors que la route actuelle est en bon état ?

Le 5 mars 2021

Isabelle Cazenave,
habitante de Viados.

DATE	OBSERVATION	NOM
5/03/2021	<p>Habitant sur la frange de végétation de la route parcelle ZB 0077. Je suis à proximité de la route et je crains pour la sécurité de mes enfants ainsi que du bruit dû à la vitesse je souhaiterais avoir un mur du son ou toute mesure d'atténuer le bruit des véhicules. Nous avons été informé qu'il y avait des postes cyclables et que ça change sans être informé.</p>	<p>IRIGARAY Jean - Marc 06 28 03 58 31</p>

ANNEXE 6

Relevé de décisions de la réunion du
08/04/2021 de présentation du bilan
en commune

Achèvement de la voie de la Soule

Relevé de décisions

Date :	08/04/2021
Lieu :	Mairie Espes-Undurein
Objet :	Présentation du bilan de la concertation

Participants	
COMMUNE D'ESPES-UNDUREIN	
Michel IBARRA	Maire
Gilles CHOURY	1 ^{er} adjoint
Jean-Marc JAUREGUY	2 ^{ème} adjoint
Yves POUPON	3 ^{ème} adjoint
COMMUNE DE VIODOS-ABENSE DE BAS	
Christian BERCAITS	Maire
Francis MOUSTROUS	2 ^{ème} adjoint
CAPB – Pôle territorial Soule Xiberoa	
Jean-Marc BARANTHOL	Référent pôle Soule Xiberoa
DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES	
Annick TROUNDAY	Conseillère départementale du canton Montagne basque
Jean-Pierre MIRANDE	Conseiller départemental du canton Montagne basque
André ARRIBES	Délégué aux infrastructures, Conseiller départemental du canton de Pau 3,
Daniel MOULIA	Adjoint au Directeur Général des Services
Philippe GOYETCHE	Chef UTD BNS
Mélanie CHAUVIN	Chef de service SEPI
Jean-Baptiste LATAILLADE	Technicien SEPI

PJ au présent compte rendu : présentation du bilan de la concertation du 08 avril 2021

Propos introductifs

Monsieur Ibarra, maire d'Espes-Undurein, introduit la réunion en reformulant son avis favorable au projet.

Madame Trounday, Conseillère départementale du canton de la Montagne Basque et Monsieur Mirande, Conseiller départemental du canton de la Montagne Basque, ainsi que Monsieur Arribes, Délégué aux Routes du Département, rappellent l'engagement du Département en faveur de ce projet.

Monsieur Berçaits, maire de Viodos-Abense de Bas, approuve également le projet d'achèvement de la Voie de la Soule.

Rappel des modalités et bilan quantitatif des contributions

Mélanie Chauvin, Chef de Service Etudes et Programmation Infrastructures, rappelle les modalités de cette concertation qui s'est déroulée du 15 février au 5 mars 2021, et présente les résultats de cette concertation.

Au total, ce sont 34 contributions distinctes qui ont été recueillies sur les registres déposés en mairie, par courrier et par mail. Certaines observations ont été déposées sur différents supports.

32 contributions ont porté sur le tracé neuf (section B).
2 contributions sur l'aménagement de l'existant (section A).

Présentation et analyse des contributions

Mélanie Chauvin présente la synthèse des contributions et leur analyse avec pour chaque thème abordé une ou plusieurs solutions proposées en réponse.

(Se rapporter à la présentation jointe au présent relevé).

Débats sur les propositions

Daniel Moulia rappelle les objectifs du projet d'achèvement de la voie de la Soule, et en particulier celui de séparer le trafic de transit du trafic local qui permettra d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants dans le bourg d'Espès.

Par ailleurs, le « gain de temps mineur » avancé par quelques personnes est à ce titre être sans corrélation avec les objectifs du projet et ne peut être retenu.

Pour les aménagements ;

Le carrefour principal entre l'église et la mairie sera étudié plus en détail, avec notamment une continuité piéton/cycle et une traversée piétonne en deux temps.

Sur la commune de Viodos, il est proposé également d'étudier un raccordement un peu plus favorable afin de réduire les impacts pour la maison de M. Chapar.

Les accès aux parcelles seront bien entendu conservés ou créés dans le cas d'une division.

Les arrêts de transport en commun seront conservés sur l'actuelle RD11.

En ce qui concerne le bruit, un revêtement phonique sera mis en œuvre sur l'ensemble du tracé. Des mesures phoniques seront réalisées avant l'été afin de réaliser une modélisation des niveaux sonores futurs.

Pour les surfaces agricoles, il est proposé d'engager des négociations individuelles, avec l'aide de la SAFER. Les élus locaux étudieront en détail la destination future des parcelles agricoles traversées dans le cadre du PLUi communautaire afin de valoriser également l'économie locale, aujourd'hui en déficit de terrains sur le secteur.

Suite à quelques observations, des entretiens seront organisés avec les riverains le demandant et des réponses individuelles seront faites à toutes les contributions.

Pour le quartier Peko Herria, une étude sera menée par l'UTD BNS afin d'améliorer la sécurité sur le RD11 actuelle.

Des propositions ont été avancées, telles qu'un radar pédagogique, la mise en place de balises J11 et un renforcement du marquage au sol.

En conclusion, l'ensemble des élus approuve le bilan de la concertation et donne son accord à la poursuite du projet.

Le calendrier proposé a été validé.

La restitution du bilan se fera selon les modalités proposées.

A ce titre, le Département délibèrera sur la poursuite du projet selon le bilan de cette concertation (délibération prévue en mai prochain).

Un point d'avancement annuel sera organisé en septembre 2021 sur les bases de cette réunion.

PROCHAINE REUNION :

➤ Septembre 2021

Achèvement de la voie de la Soule Bilan de la concertation

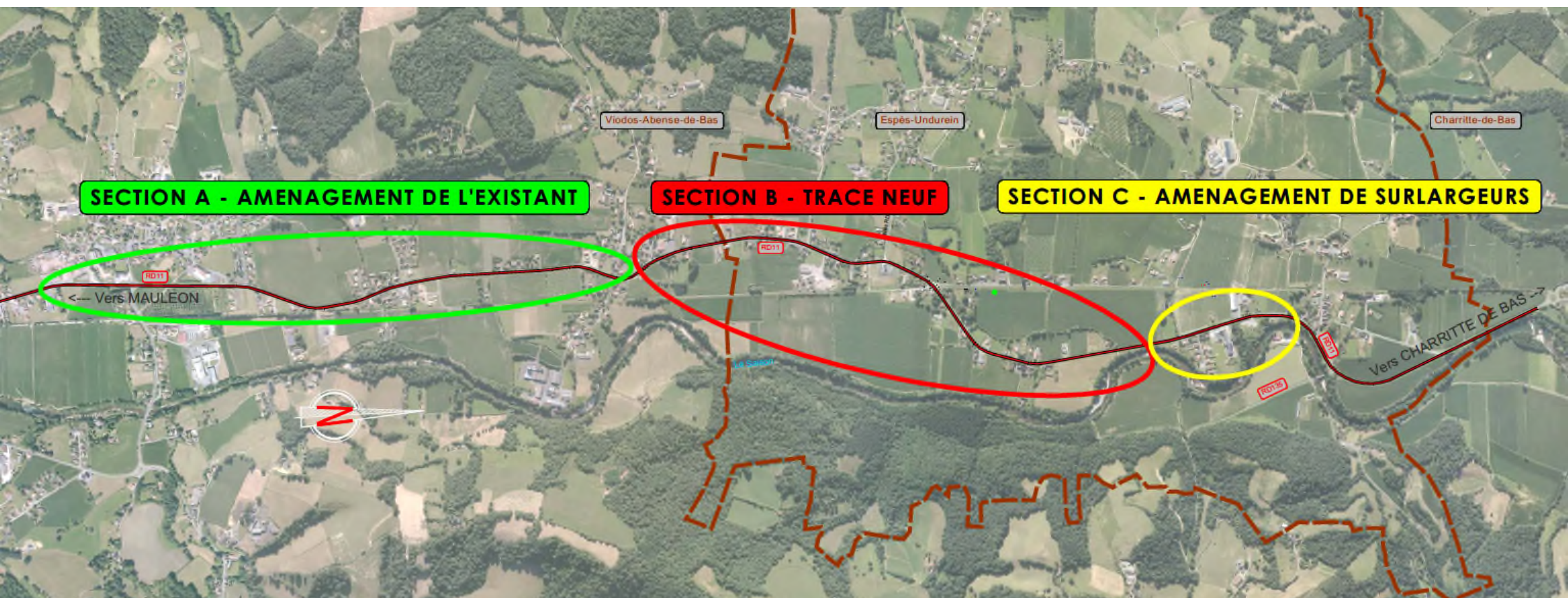
Présentation du bilan
08 avril 2021
Mairie Espès-Undurein



PLUS BELLES,
PLUS SÛRES

ROUTES

Projet présenté à la concertation



Projet présenté à la concertation

Section B : Scénario proposé à la concertation d'une longueur de 2.14 km



Bilan quantitatif des contributions

- ⇒ **17** contributions ont été reçues par mail, dont 6 ont été retranscrites sur registre
- ⇒ **4** contributions ont été reçues par courrier, dont 2 ont été retranscrites sur registre et une autre renvoyée par mail
- ⇒ **21** contributions ont été recueillies sur les registres
 - Au total **8** contributions ont été consignées dans le registre déposé en mairie Viodos-Abense de Bas
 - **13** contributions ont été consignées dans le registre déposé en mairie d'Espès-Undurein

AU TOTAL : 34 contributions distinctes

32 contributions ont porté sur le tracé neuf (section B)

2 contributions sur l'aménagement de l'existant (section A)

Les contributeurs

- Les contributions proviennent principalement des riverains, habitants, propriétaires fonciers et exploitant agricole concernés par le projet (31 contributions) dont une contribution, signée par 13 habitants (certains ayant déposé par ailleurs une contribution individuelle).
- Une contribution a été formulée par quatre conseillers municipaux de la commune de Viodos-Abense de Bas
- Une contribution a été adressée par le *Syndicat mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon et leurs affluents* (SIGOM)
- Une contribution a été adressée par l'association Bizi! Xiberoa

Analyse des contributions sur le tracé neuf – section B

Thèmes abordés par les participants	Réponses apportées par le Département
<p><u>Révision du tracé proposé</u></p> <p>Une contribution signée par 13 habitants ⇒ Demande de révision de tracé car pénalisation forte de leur environnement en termes d'isolement des habitations, de dissociation du village et de bruit</p>	<p>⇒ Etude fine du carrefour pour y intégrer notamment les cheminements piétons et cycles ⇒ Propositions vis-à-vis du bruit (cf. partie spécifique)</p>



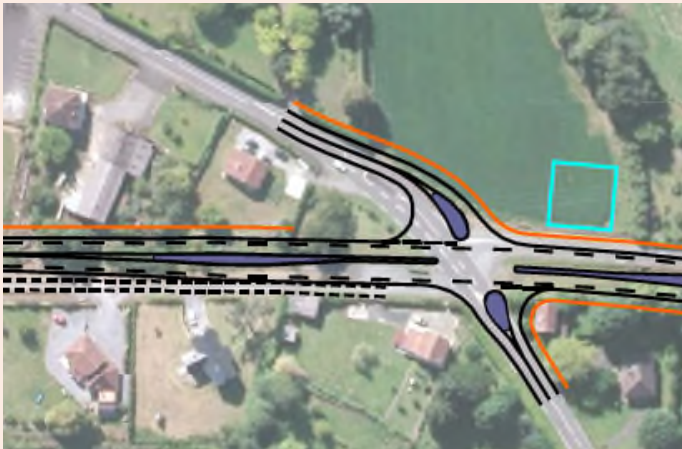
Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Désaccords sur des éléments ponctuels du tracé

10 contributions portent sur des désaccords sur des éléments de conception du tracé

⇒ carrefour entre l'église et la mairie (demande de giratoire- 4 contributions)



⇒ craintes vis-à-vis de l'alignement droit (vitesses excessives, nuisances sonores, sécurité)

Réponses apportées par le Département

⇒ giratoire complexe en raison du nombre de branches, configuration des lieux, accès à reprendre, emprise très importante, difficultés à respecter les recommandations techniques

⇒ carrefours en croix et/ou avec tourne à gauche moins consommateurs d'emprise

⇒ Etude fine du carrefour pour y intégrer notamment les cheminements piétons et cycles

⇒ Conception selon les recommandations des guides techniques

Analyse des contributions

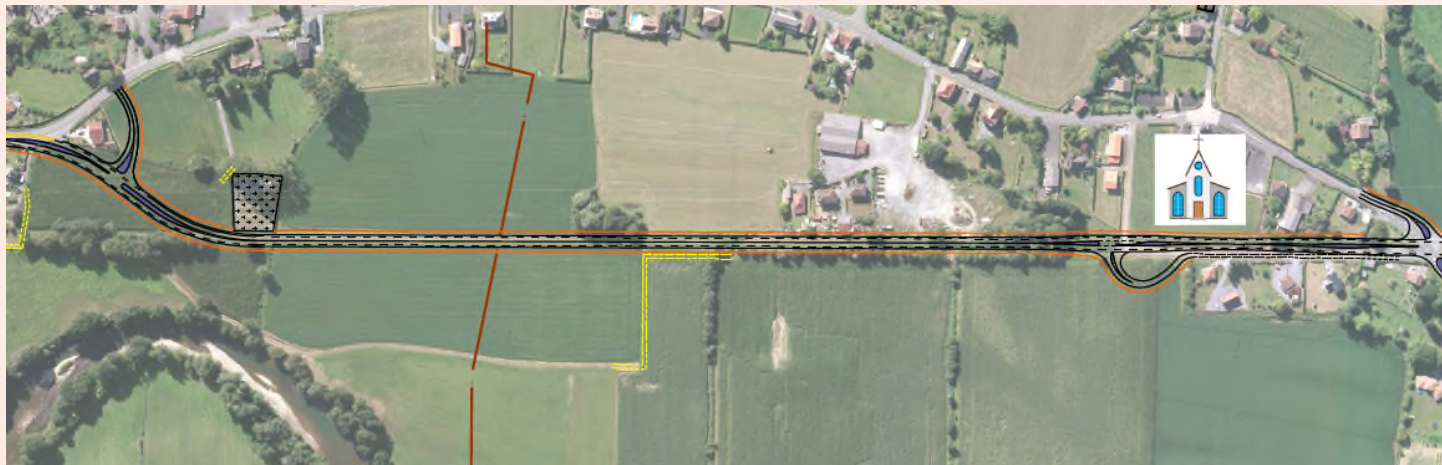
Thèmes abordés par les participants

Désaccords sur des éléments du tracé

⇒ proposition de « raccourcir » la déviation (1 contribution) en la débutant par un carrefour giratoire entre l'église et la mairie et en empruntant ensuite le tracé de l'ancienne voie ferrée vers Mauléon

Réponses apportées par le Département

⇒ Maintien de l'ensemble de la circulation dans le quartier Peko Herria, pas de déviation complète du bourg d'Espes.



Analyse des contributions

<i>Thèmes abordés par les participants</i>	<i>Réponses apportées par le Département</i>
<u>Désaccords sur des options de tracé</u> ⇒ Interrogation sur le gain de temps – 3 contributions ⇒ Demande d'un tracé plus long (3 contributions) depuis la mairie jusqu'à l'hôtel Oçafrain ⇒ Proposition d'aménager l'existant plutôt qu'un aménagement neuf	 ⇒ Ce sujet n'a pas été examiné car il ne constitue pas un objectif du projet ⇒ Ce tracé plus long comporte d'autres impacts (école/mairie) et comporterait une ligne droite très importante ⇒ La traversée d'Espes a été en partie réaménagée, un des objectifs du projet est de minimiser la traversée de la zone urbanisée ⇒ La traversée du quartier Peko Herria fera toutefois l'objet d'opérations ponctuelles de sécurisation, notamment de busages de fossés pour éviter les obstacles

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Désaccords sur des options de tracé

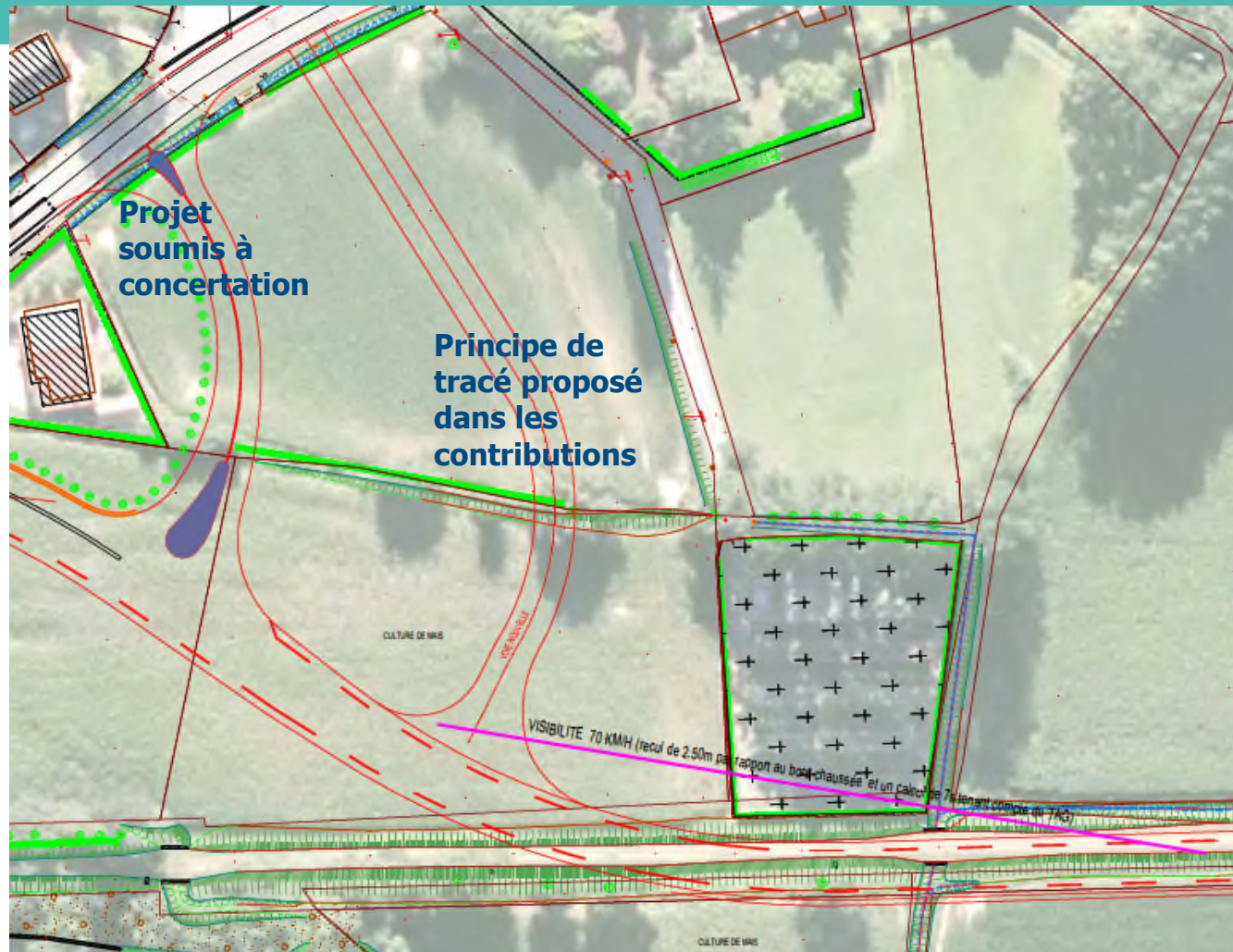
⇒ Proposition d'une solution alternative de raccordement côté Viodos-Abense de Bas (1 contribution représentant 4 personnes) en longeant le cimetière avec passage inférieur pour les vélos et les piétons

Réponses apportées par le Département

⇒ Solution de passage inférieur à la future voie près du cimetière en cours d'étude pour le passage des piétons et des cycles afin de maintenir une continuité de cheminement qui pourra se poursuivre entre l'ancienne RD11 et la plateforme de l'ancienne voie ferrée.

⇒ Après analyse, le principe de raccordement proposé dans la contribution ne permet pas des distances de visibilité et de sécurité correspondant aux recommandations des guides techniques, néanmoins la possibilité de décaler légèrement la bretelle sera réexaminée.

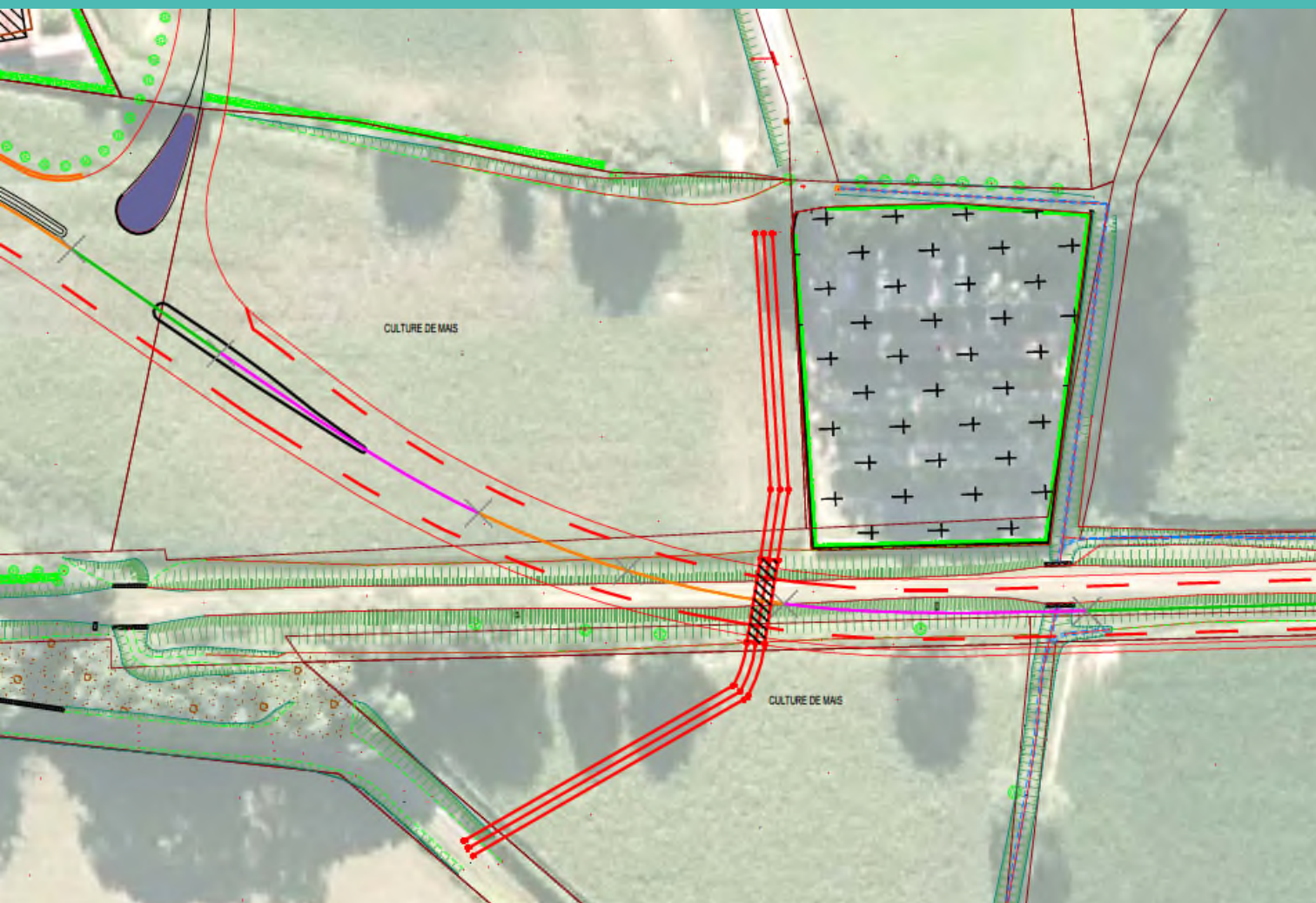
Analyse des contributions



Contribution proposant de décaler le raccordement

Cette solution ne permet pas les distances et de sécurité visibilité recommandées

Analyse des contributions



Contribution proposant un passage inférieur pour les vélos et les piétons

- ⇒ Schéma de principe de la proposition du Département
- ⇒ Ce projet de création de passage inférieur raccordé au chemin d'accès au cimetière semble techniquement faisable
- ⇒ Etude géotechnique à faire pour le confirmer (nappe phréatique peu profonde)

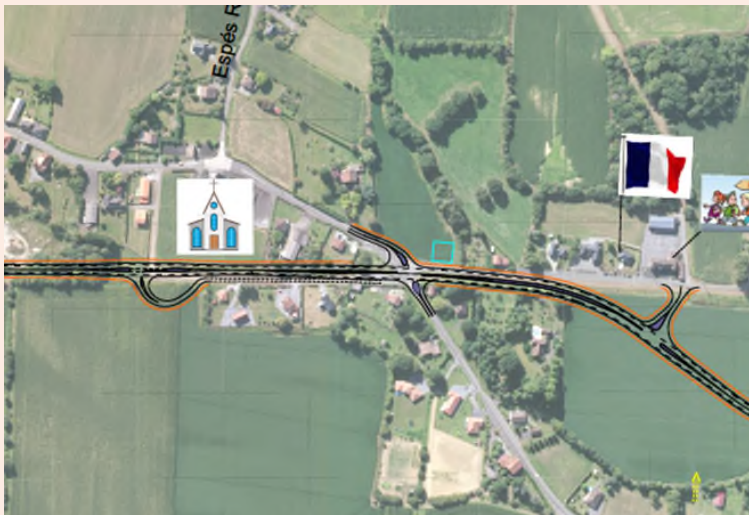
Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Itinéraire cyclable et traversée piétonne

11 contributions

⇒ Demandes d'itinéraires cyclables et de cheminements piétons sécurisés (notamment quartier Peko Herria)



Réponses apportées par le Département

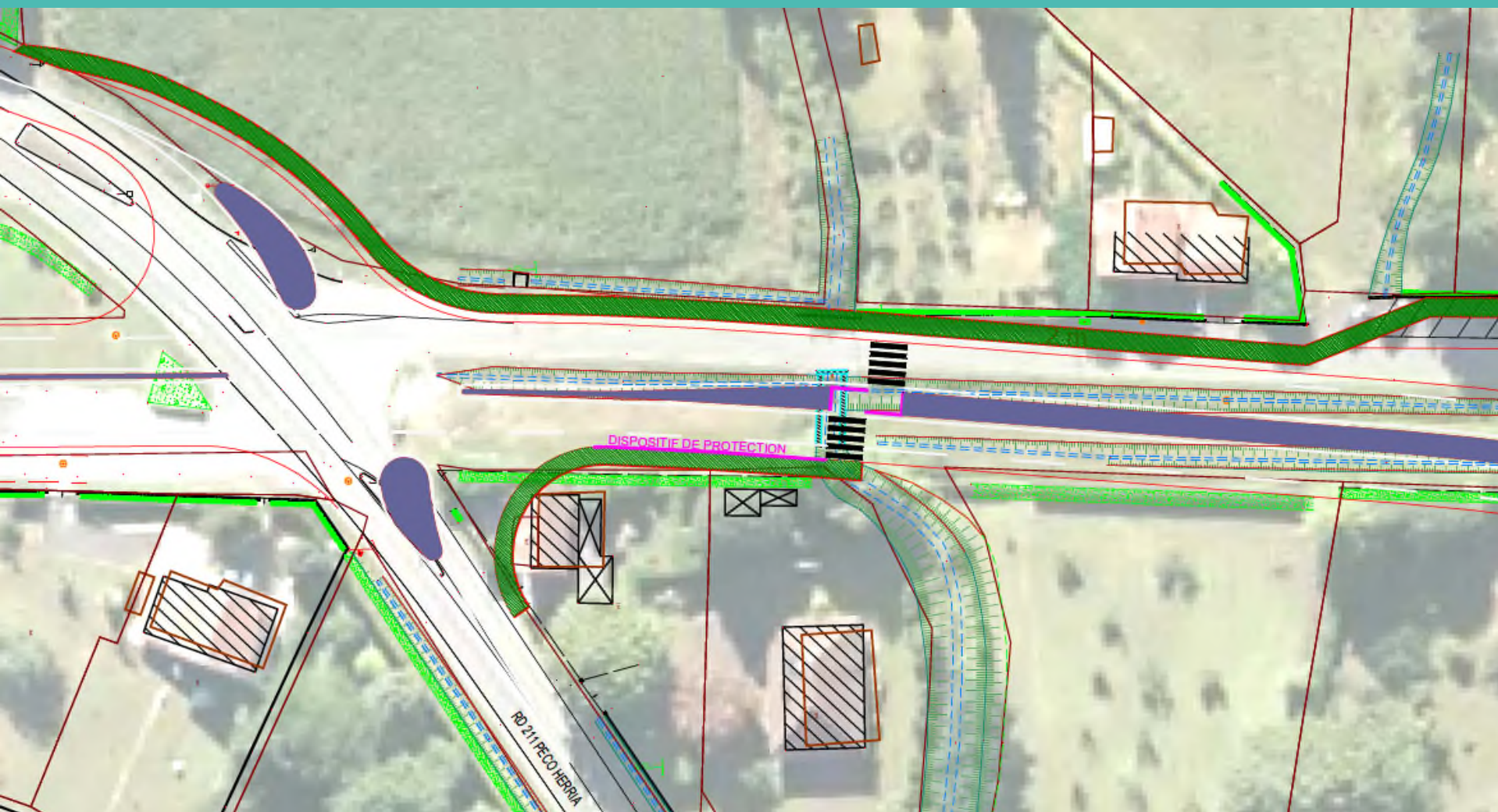
⇒ Attention particulière dans la conception fine du projet à venir sur l'intégration des déplacements doux, d'un point de vue fonctionnel et sécuritaire

⇒ Aménagement d'un cheminement cyclable et piéton déjà en cours d'étude entre l'église et l'école.

⇒ Franchissement du carrefour depuis Peko Herria vers l'église et/ou la mairie complexe : passage dénivelé inférieur difficilement envisageable en raison de la proximité de la nappe alluviale (risque d'inondation régulier du passage) et en cas de franchissement supérieur accessibilité aux PMR et intégration paysagère complexes

⇒ Engagement de poursuivre les études avec a minima un franchissement sécurisé avec refuge central.

Analyse des contributions



Proposition du
Département

Schéma de
principe pour
les
cheminements
doux

Analyse des contributions



Exemple de séparation par végétation du cheminement piéton/cycle et de la voie

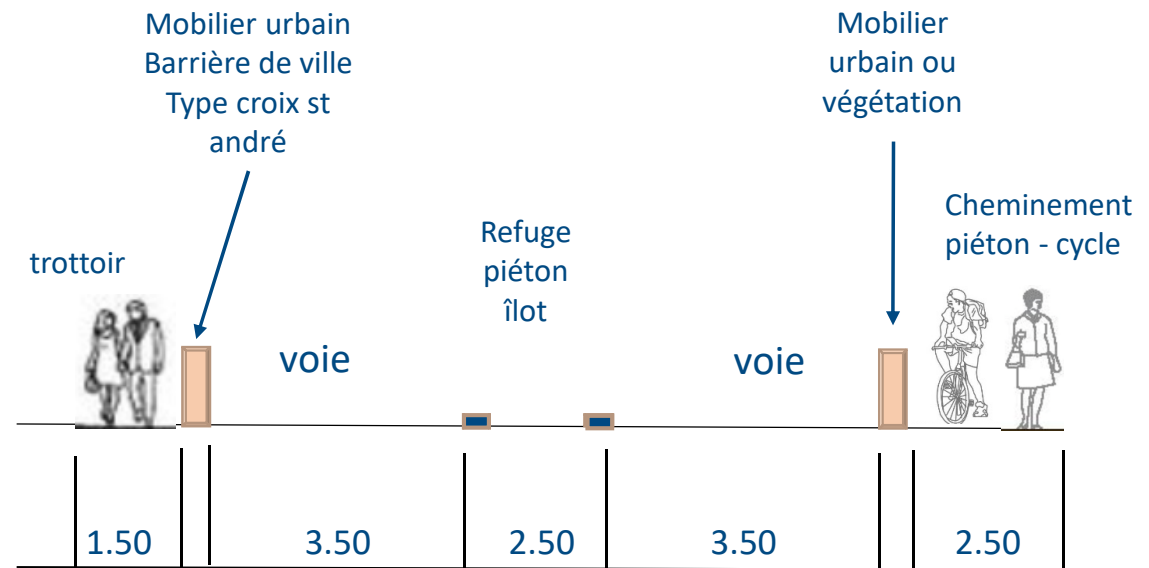


Schéma de principe

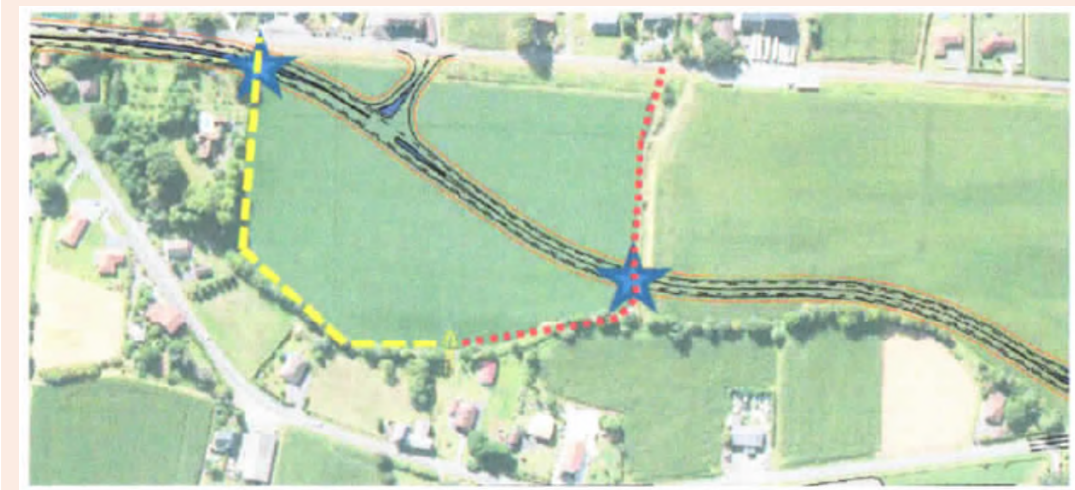
Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Itinéraire cyclable et traversée piétonne

11 contributions

⇒ Proposition d'un sentier piéton le long du ruisseau avec un passage sous voirie



Réponses apportées par le Département

⇒ La suite à donner à cette proposition sera étudiée en concertation avec la commune d'Espes-Undurein

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Itinéraire cyclable et traversée piétonne

⇒ Demande d'un passage piéton/cycle sécurisé côté Viodos-Abense de Bas

Réponses apportées par le Département

⇒ Sur la commune de Viodos-Abense de Bas, lancement d'une étude pour un cheminement piéton – cycle, le long du cimetière avec passage inférieur sous le projet neuf (niveau de la nappe à confirmer)

Analyse des contributions

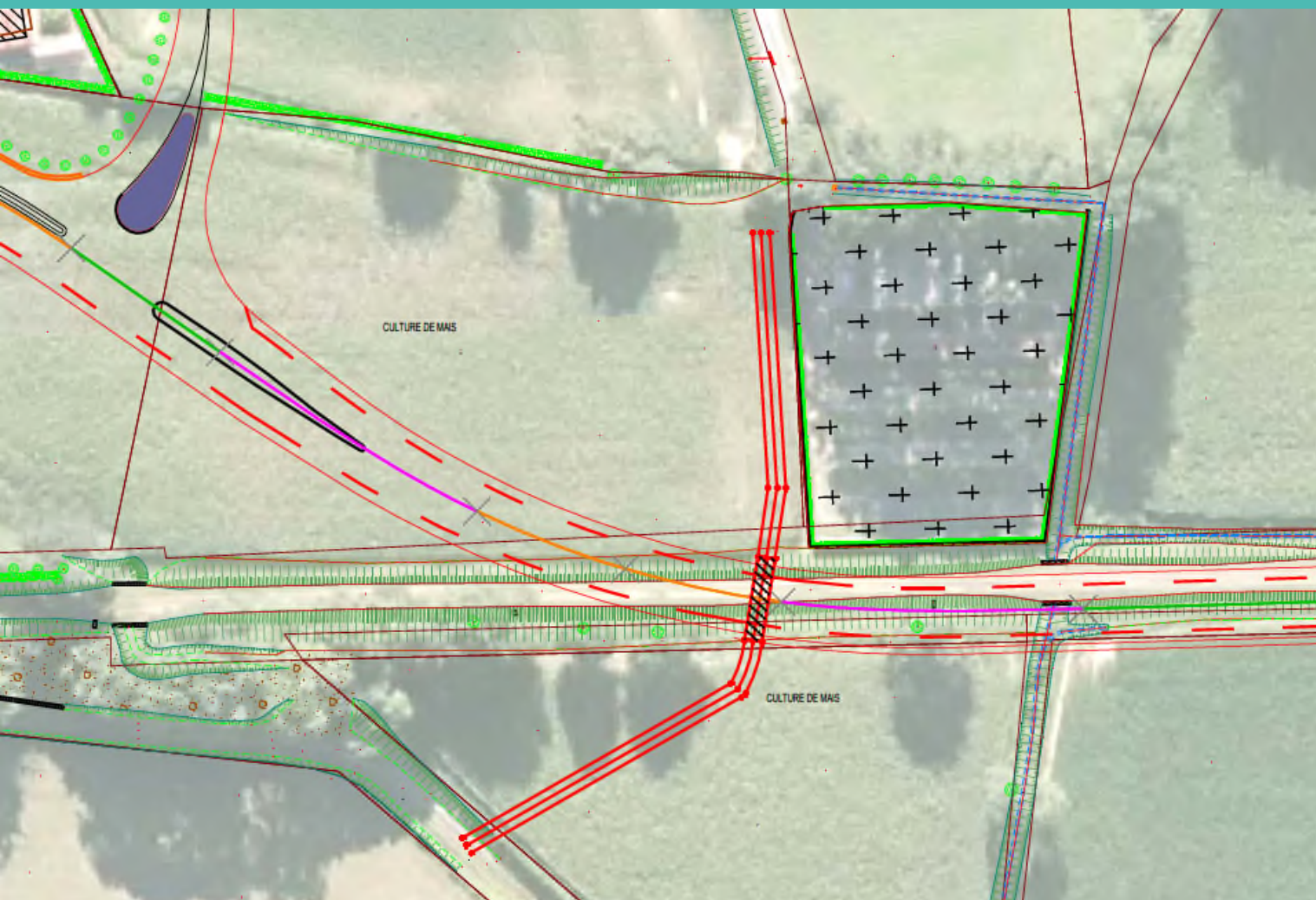


Schéma de principe de la proposition du Département Passage inférieur pour les vélos et les piétons

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Itinéraire cyclable et traversée piétonne

⇒ Demande de préserver l'intégralité de l'ancienne plate-forme ferroviaire (contribution de l'association Bizi!Xiberoa)

Réponses apportées par le Département

⇒ Travail en cours pour assurer via ces aménagements la continuité de l'itinéraire Véloroute de la Soule avec un tronçon sur la future ex RD11

⇒ Association du syndicat des mobilités aux réunions de présentation du projet et présentation des projets d'amélioration prévue.

Analyse des contributions



Schéma de principe de la continuité cyclable envisagée

Analyse des contributions

<i>Thèmes abordés par les participants</i>	<i>Réponses apportées par le Département</i>
<p data-bbox="0 496 1115 606"><u>Nuisances sonores et demandes de protections phoniques</u></p> <p data-bbox="0 718 1115 766">10 contributions</p>	<ul data-bbox="1115 606 2233 1396" style="list-style-type: none"><li data-bbox="1115 606 2233 766">⇒ Mise en œuvre d'un revêtement en enrobé phonique sur l'ensemble du tracé (intégré dans le coût du projet) afin de limiter les nuisances liées au projet.<li data-bbox="1115 766 2233 1053">⇒ Des mesures de bruits seront réalisées afin de connaître le niveau sonore actuel sur le secteur et une modélisation des niveaux sonores futurs sera ensuite réalisée par un bureau d'études spécialisé avec le nouveau projet<li data-bbox="1115 1053 2233 1212">⇒ Si la modélisation montre un dépassement des seuils malgré le revêtement phonique, des dispositifs complémentaires seront envisagés<li data-bbox="1115 1212 2233 1396">⇒ Des mesures de bruit de vérification seront également réalisées après la mise en service du projet

Analyse des contributions

Efficacité attendue de la mise en œuvre de l'enrobé phonique :

- ⇒ **réduction du niveau de bruit de l'ordre de 2 décibels**
- ⇒ sachant que **lorsque le niveau du bruit diminue de moitié, cela correspond à l'émission de 3 dB de moins**

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Questionnements sur la prise en compte du franchissement des cours d'eau (d'un point de vue écologique, hydraulique, inondations)

6 contributions

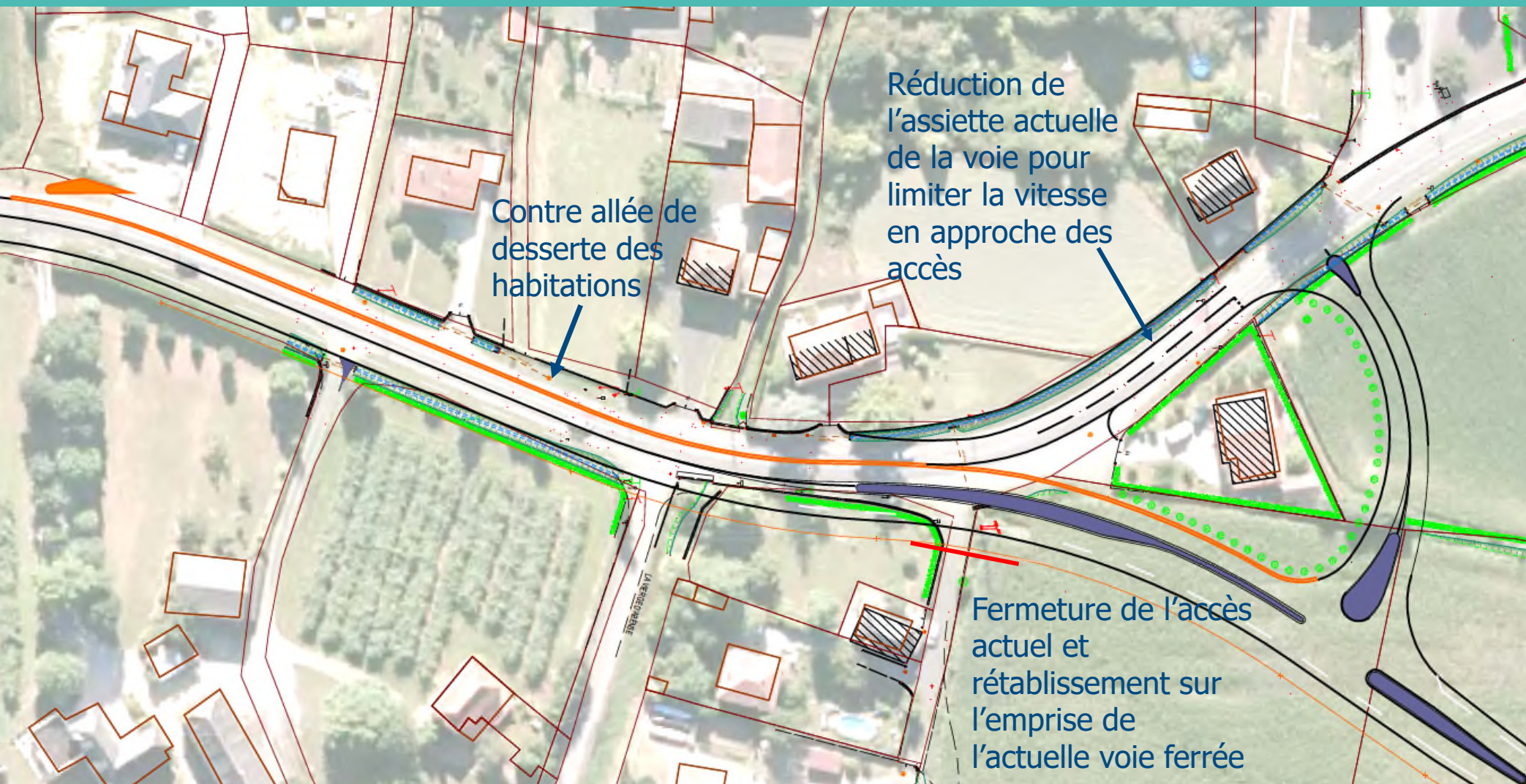
Réponses apportées par le Département

- ⇒ Les études sont en cours avec les services de l'Etat (police de l'eau)
- ⇒ Une étude hydraulique et de dimensionnement du réseau d'assainissement sera menée (transparence hydraulique des ouvrages, rejets des eaux pluviales collectées).
- ⇒ Des échanges d'information avec le SIGOM seront menés lors de ces études.
- ⇒ Une attention particulière sera portée sur les cours d'eau en phase travaux ou provisoire, et à proximité des zones humides.
- ⇒ Les travaux à proximité des cours d'eau seront privilégiés entre les mois de juillet et novembre
- ⇒ Les eaux de ruissellement de la route créée seront rejetées dans les ruisseaux et le Saison après passage dans un dispositif de traitement.

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants	Réponses apportées par le Département
<p><u>Accès aux parcelles et habitations</u></p> <p>6 contributions</p> <p>⇒ 1 contribution concerne la contre allée au niveau du carrefour au centre d’Espès</p> <p>⇒ 1 sur les accès aux parcelles coupées par le projet</p> <p>⇒ 1 sur les habitations le long de la voie communale</p> <p>⇒ 3 sur les habitations à l’extrémité du projet côté Viodos-Abense de Bas</p>	<p>⇒ Le débouché de la contre-allée sur le carrefour « central » d’Espès n’est pas envisageable à l’emplacement actuel pour des raisons de sécurité par rapport au carrefour (et ce quelque soit le type de carrefour envisagé)</p> <p>⇒ Il n’y aura pas de terrain enclavé sans accès, pour chacune des parcelles qui serait coupée par le projet, des propositions d’accès seront réalisées lors de la mise au point définitive du projet d’ici fin 2021</p> <p>⇒ Les habitations situées le long de la voie communale d’Espès continueront à être desservies par la voie communale</p> <p>⇒ Côté Viodos-Abense de Bas, l’accès à certaines habitations est effectivement à modifier, afin d’assurer leur débouché sur la RD11 dans de bonnes conditions de visibilité.</p> <p>⇒ La configuration des accès n’est aujourd’hui pas définitive et doit être travaillée dans les mois qui viennent.</p> <p>⇒ Les modifications d’accès seront présentées et discutées directement avec les riverains/propriétaires concernés d’ici fin 2021.</p>

Analyse des contributions



Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Questionnements sur la prise en compte de l'environnement et le respect de la réglementation

5 contributions

Réponses apportées par le Département

- ⇒ Une Etude faune/flore a été menée en 2019/2020 sur quatre saisons, avec recensement des habitats, des espèces et des enjeux.
- ⇒ Par arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2020, ce projet n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact.
- ⇒ Le Département respectera toutes les autorisations administratives auxquelles le projet pourra être soumis (loi sur l'eau par exemple)
- ⇒ L'Architecte des Bâtiments de France a donné un accord de principe favorable vis-à-vis de l'église d'Espès classée Monument Historique avec une prescription de plantation de feuillus à hautes tiges et de haies végétales d'essences locales à proximité de l'église
- ⇒ Le Département a prévu la mise en place d'aménagements spécifiques de franchissement des ouvrages hydrauliques (passages à faune) et le calendrier des travaux respectera les cycles biologiques des espèces.
- ⇒ Par ailleurs, le Département met en place sur tous ces chantiers de tracé neuf un suivi écologique du chantier.

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Manque de discussion amont et de présentation du projet aux riverains de manière directe

5 contributions ont porté sur le manque d'interlocuteurs en amont et durant la concertation.

Réponses apportées par le Département

- ⇒ Sur le plan technique, les études sont menées par le service études et programmation du Département (sepi@le64.fr)
- ⇒ Des réponses individuelles seront apportées aux différents contributeurs
- ⇒ Des échanges pourront être organisés après la concertation et à la lumière des études encore en cours ou à venir (cheminements piétons cycles, bruit, géotechnique, hydraulique).

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Surfaces agricoles consommées

4 contributions ont porté sur le volet agricole, sur la consommation des surfaces cultivées, le morcellement d'une exploitation, et les dégradations des investissements réalisés (irrigation et drainage).

Réponses apportées par le Département

- ⇒ Le projet a été calé au maximum sur l'emprise de la voie ferrée entre le carrefour d'Espès et Viodos-Abense de Bas
- ⇒ le tracé a ensuite été calé au plus proche du ruisseau côté Undurein mais les impacts, notamment sur ce dernier tronçon, sont effectivement présents.
- ⇒ Les réseaux impactés (drainage et irrigation) seront remis en état.

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Surface consommée par le projet sur les parcelles / demandes individuelles pour indemnisation de l'impact foncier

4 contributions ont porté sur ce thème.

Réponses apportées par le Département

⇒ Les surfaces précises sur chaque parcelle impactée ne sont pas connues à ce jour puisque les études sur le projet ne sont pas finalisées et dépendent encore aujourd'hui :

- De la prise en compte des éléments de la concertation (aménagement cyclables/piétons notamment)
- Du résultat des études à venir (étude acoustique, étude sur le système d'assainissement et les ouvrages)

⇒ Une fois le projet définitivement calé avec les surfaces afférentes, les services du département rencontreront tous les propriétaires individuellement pour la mise au point des acquisitions foncières.

Analyse des contributions

<i>Thèmes abordés par les participants</i>	<i>Réponses apportées par le Département</i>
<u>Coût du projet</u> 1 contribution demandant explicitement le coût du projet 3 contributions le mentionnent	⇒ l'ordre de grandeur du coût du projet de tracé neuf est de 6 M€

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Avis favorables au projet

Trois contributions

- ⇒ Demande d'une sécurisation maximale des piétons et des cyclistes
- ⇒ Demande d'amélioration pour ne pas enclaver le quartier Peko Herria.

Réponses apportées par le Département

Le projet est établi selon les guides techniques d'aménagements et sera donc sécurisé. Des optimisations sont à l'étude concernant les cheminements piétons / cycles (cf. partie spécifique).

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Prise en compte des risques de dégradation structurelle des habitations à proximité du projet

2 contributions

⇒ Risques d'affaissements, glissement, fissures liés aux vibrations pendant les travaux

Réponses apportées par le Département

⇒ Une étude géotechnique sera menée sur le futur tracé qui permettra de déterminer les dispositions structurelles à mettre en œuvre lors des travaux de réalisation du projet.

⇒ Réalisation par les entreprises avant le démarrage des travaux des constats d'huissier sur les habitations les plus proches.

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Aménagements prévus sur la future ex-RD 11

2 contributions

⇒ interrogations sur des aménagements pouvant être envisagés sur la future ex RD11.

Réponses apportées par le Département

- ⇒ A la mise en service de la future voie, les tronçons de l'actuelle RD11 seront déclassés du domaine public départemental et seront reclassés dans la voirie communale.
- ⇒ Des projets complémentaires de requalification de la voie pour une circulation apaisée et un meilleur partage de l'espace public pourront être envisagés au niveau communal
- ⇒ Ces réflexions pourront être accompagnées par le Département.

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Question sur les vitesses appliquées à ce projet

1 contribution

Réponses apportées par le Département

⇒ Les vitesses appliquées à cet itinéraire seront adaptées selon la configuration définitive du projet.

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Intégration paysagère

1 contribution

Réponses apportées par le Département

⇒ Le Département portera une attention particulière à la réalisation d'aménagements paysagers notamment aux abords des cours d'eau et de l'église comme le prescrit l'Architecte des Bâtiments de France.

Analyse des contributions

Thèmes abordés par les participants

Localisation des arrêts de bus

1 contribution

Réponses apportées par le Département

Ce point sera établi avec les gestionnaires compétents (Syndicat des mobilités, Région et SNCF) dans les études à venir.

Les arrêts actuels seront a priori maintenus.

Analyse des contributions sur l'aménagement en place – section A

<i>Thèmes abordés par les participants</i>	<i>Réponses apportées par le Département</i>
<u>Travaux d'aménagement en place de la RD11</u> 1 contribution ⇒ écoulement des eaux pluviales et clôtures, accès à une parcelle	 ⇒ Ces éléments ont été vus en direct lors de la réalisation des travaux ⇒ L'écoulement des eaux pluviales a été amélioré ⇒ Les clôtures ne sont pas affectées ⇒ L'accès à la parcelle a bien été préservé

Conclusions et bilan de la concertation

Le Département, au vu des demandes et des contributions exprimées lors de la concertation, propose de poursuivre les études sur le principe du tracé actuellement envisagé en intégrant les études complémentaires ou améliorations suivantes :

- Etude fine du carrefour du centre d'Espès notamment pour faciliter les traversées piétonnes et cycles
- Etude du carrefour côté Viodos - Abense de Bas
- Etude fine des cheminements cycles et piétons, avec franchissements par passage inférieur pour la continuité de l'itinéraire cyclable, dans la mesure de leur faisabilité, ou passage via des passages piétons sécurisés, en association avec la communauté d'agglomération Pays Basque
- Mise en œuvre d'enrobés phoniques, dont la complète efficacité sera vérifiée grâce à des mesures acoustiques et des modélisations de niveaux de bruit
- Poursuite des études sur les accès en concertation avec les riverains concernés d'ici fin 2021
- Etudes géotechniques, hydrauliques et d'assainissement à mener en lien avec le SIGOM

Une fois les études suffisamment avancées pour disposer de surfaces d'emprises fiables, les négociations foncières seront engagées avec l'ensemble des propriétaires

Suites de la concertation

✓ **Restitution du bilan au public** après prise en compte des éventuelles remarques ou réponses aux éventuels questionnements complémentaires suite à la présente réunion

⇒ Envoi du bilan aux maires de Viodos-Abense de Bas et d'Espès-Undurein, et maires de Charritte de Bas et Mauléon et représentant du pôle territorial

⇒ Mise à disposition du bilan (avec des avis dans la presse)

- En mairie (supports de présentation / rapports et documents graphiques) à disposition du public en mairie
- Sur le site internet du Département

Sommaire de ce bilan

-Rappel du contexte

-Rappel des objectifs

-Présentation du projet et de ses caractéristiques (selon les éléments exposés en mairie)

-Présentation de la concertation

-Présentation et analyse des contributions

-Conclusion et bilan de la concertation

-Éléments de calendrier pour la suite du projet

-Annexes - contributions

⇒ Réponse individuelle aux contributeurs sur leur problématique avec envoi individuel du bilan

Suite du projet – éléments de calendrier prévisionnel

Validation du projet

- Délibération du CD64 sur la poursuite du projet selon le bilan de la concertation - **mai 2021**

Conception du projet

- Etude acoustique – **mai/juin 2021**
- Etudes hydraulique et d'assainissement - **été 2021**
- Contacts pour l'étude des rétablissements des accès - **été 2021**
- Etude géotechnique à **l'automne 2021** (après récoltes) et à anticiper sur les parcelles CD64 ou communes

Suite du projet – éléments de calendrier prévisionnel

Acquisitions foncières

- ⇒ 1^{er} trimestre 2022
- ⇒ Lancement anticipé d'une négociation sur la maison du garde barrière aujourd'hui à vendre
- ⇒ Pour les autres propriétés attente de finaliser les études afin de connaître les surfaces exactes à acquérir sauf opportunité particulière d'acquisition préalable
- ⇒ Poursuite des recherches de foncier agricole avec la SAFER

Procédures réglementaires

- ⇒ Dossier loi sur l'eau en cours de calage avec la DDTM

Points d'avancement avec le territoire

- ⇒ Au fil de l'eau avec les services techniques (selon les besoins et les avancées des études)
- ⇒ En fin d'été dans la configuration plénière selon les engagements pris lors de la réunion du 27/08

ANNEXE 7

Arrêté préfectoral du 19 novembre 2020
portant décision d'examen au cas par cas



**Arrêté préfectoral du 19 novembre 2020
portant décision d'examen au cas par cas n° 2020-10171 en application
de l'article R. 122-3 du code de l'environnement**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code de l'environnement, notamment la section première du chapitre II du titre II du livre premier, et plus particulièrement ses articles L. 122-1, R. 122-2 et R. 122-3 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 12 janvier 2017, fixant le modèle du formulaire de la demande d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement ;

Vu la demande d'examen au cas par cas n° 2020-10171 relative au projet de voie routière dite de « La Soule » sur les communes d'Espes-Undurein et de Viodos-Abense-de-Bas (64), reçue complète le 12 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine du 17 février 2020 portant délégation de signature à Madame Alice-Anne MÉDARD directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant la nature du projet qui consiste à aménager une voie routière deux fois une voie sur une longueur de 2 140 ml et de 10 m de large sur les communes d'Espes-Undurein et de Viodos-Abense-de-Bas, afin notamment de sécuriser les déplacements au sein des centres-bourgs ; étant précisé que toute modification substantielle du projet, tel que présenté dans la demande, nécessiterait un nouvel examen ;

Considérant que ce projet relève du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement ;

Considérant la localisation du projet :

- en partie sur une ancienne voie ferrée (1,2 km environ) et en partie sur des parcelles agricoles (1,20 ha),
- à proximité du site Natura 2000 *Le Saison (Directive Habitats)*,
- à proximité de la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II *Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et de ses affluents* ;

Considérant que le porteur de projet s'assurera, avant le démarrage des travaux, de la présence ou de l'absence d'espèces protégées et/ou de leurs habitats sur le site d'implantation et sur une aire élargie ;

Considérant qu'en cas de présence d'espèces protégées et/ou de leurs habitats, le pétitionnaire devra respecter la réglementation relative aux espèces protégées (articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement) ;

Considérant qu'il appartiendra au pétitionnaire de justifier de l'absence d'atteinte notable directe ou indirecte au site Natura 2000 par une évaluation d'incidences Natura 2000 adaptée ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage à adapter le calendrier des travaux aux cycles biologiques des espèces afin de limiter les incidences sur la biodiversité et à mettre en place un suivi écologique du chantier ;

Considérant que le pétitionnaire s'engage à mettre en place des aménagements spécifiques de franchissement des ouvrages hydrauliques (passages à faune) ;

Considérant que le projet doit être en conformité avec les préconisations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne afin d'assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques et la préservation des zones humides, et qu'il fera l'objet d'une instruction au titre de la réglementation Loi sur l'eau auprès des services de la police de l'eau ;

Considérant que les eaux de ruissellement seront rejetées dans les ruisseaux et le *Saison* après passage dans un dispositif de traitement (création de bassins d'assainissement) ;

Considérant que le projet s'implante en partie sur une ancienne voie ferrée et que le trafic attendu de la nouvelle voie est estimé entre 2500 et 3000 véhicules/jour et que le projet ne générera pas de trafic supplémentaire mais un report de l'actuelle RD11 sur la nouvelle voie de déviation ;

Considérant que toutes les mesures seront prises par le pétitionnaire afin de ne pas dépasser les seuils réglementaires en façades des habitations riveraines de la nouvelle voie ;

Considérant qu'il appartient au pétitionnaire de prendre toutes les mesures nécessaires durant la phase chantier afin de limiter la gêne aux riverains et prévenir un éventuel risque de pollution ;

Considérant qu'il ressort des éléments fournis par le pétitionnaire et des connaissances disponibles à ce stade, compte tenu des réglementations spécifiques encadrant son autorisation, que le projet ne relève pas de l'annexe III de la directive 2014/52/ UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement le projet de voie routière dite de « La Soule » sur les communes d'Espes-Undurein et de Viodos-Abense-de-Bas (64) n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

Article 2 :

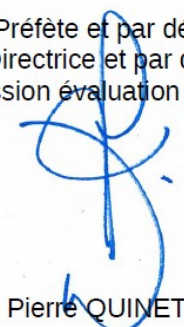
La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur les sites Internet de la préfecture de région et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine.

À Bordeaux le 19 novembre 2020

Pour la Préfète et par délégation,
Pour la Directrice et par délégation
Le Chef de la Mission évaluation environnementale



Pierre QUINET

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur internet.

Lorsqu'elle soumet un projet à étude d'impact, la présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux formé dans les mêmes conditions. Sous peine d'irrecevabilité de ce recours, un recours administratif préalable est obligatoire (RAPO) conformément aux dispositions du V de l'article R.122-3 du code de l'environnement. Ce recours suspend le délai du recours contentieux.

Le recours gracieux doit être formé dans un délai de deux mois (ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux), il doit être adressé à :
Madame la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine
Esplanade Charles-de-Gaulle
33077 Bordeaux-Cedex

Le recours hiérarchique doit être formé dans un délai de deux mois (ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux), il doit être adressé à :
Madame la ministre de la Transition Écologique
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter du rejet du RAPO. Il doit être adressé à :
Monsieur le président du tribunal administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
CS 21490
33063 Bordeaux-Cedex

ANNEXE 8

Délibération du Conseil départemental
du 25 novembre 2022

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 25 novembre 2022

DGAPID

Direction des Routes et des infrastructures

Délibération n° 03-014

<i>Politique</i>	Aménagement, déplacements et bâtiments départementaux
<i>Mission</i>	Déplacements et infrastructures durables
<i>Action</i>	Voirie départementale
<i>Code PMA</i>	D11

PROJET D'ACHEVEMENT DE LA VOIE DE LA SOULE DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'EXPROPRIATION

VU l'article L. 3211-2 du Code général des Collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU les délégations du Conseil départemental données à la Commission permanente par délibération n° 00-004 du 1^{er} juillet 2021,

VU l'examen du projet de délibération par la commission compétente,

VU le Code de l'expropriation et notamment ses articles L.110-1 et R.122-4,

VU la délibération de la commune d'Espès-Undurein en date du 11 septembre 2020 approuvant le projet d'achèvement de la Voie de la Soule présenté en mairie par le Département le 27 août 2020,

VU la concertation publique portant sur le projet global d'achèvement de la Voie de la Soule qui s'est déroulée du 15 février au 5 mars 2021 sur les communes de Viodos-Abense-de-Bas et d'Espès-Undurein,

VU la délibération n° 04-006 du 28 mai 2021 relative au bilan de la concertation et à la poursuite du projet d'achèvement de la Voie de la Soule,

VU la délibération n° 03-007 du 10 février 2022 relative à l'action *Voirie départementale*,

L'action du Département sur son réseau de 4 500 km doit garantir aux usagers des conditions optimales de sécurité, de confort et d'agrément. Les niveaux de service assurés par le Département sur ce réseau routier doivent répondre à ces enjeux et s'inscrire dans une démarche réaffirmée de développement durable.

La Voie de la Soule (RD11) constitue un axe d'aménagement du territoire pour le désenclavement de la Soule.

Cet aménagement a été voulu et initié il y a plus de 20 ans par le Département des Pyrénées-Atlantiques en lien avec le Conseil des élus et le Conseil de développement du Pays basque.

La RD11 est une infrastructure qui supporte entre 4 000 et 5 000 véhicules par jour entre Espès-Undurein et Viodos-Abense-de-Bas avec environ 5 % de poids lourds et une proportion de transit importante traversant les bourgs des deux communes. L'infrastructure est caractérisée sur la partie Abense-de-Bas et Espès-Undurein par de nombreux accès directs et une forte disparité de vitesse autorisée selon les sections.

Les objectifs du projet d'aménagement sont les suivants :

- finalisation de l'aménagement de l'itinéraire Voie de la Soule,
- amélioration de la fonction de transit de la RD11 et faciliter l'accès à l'autoroute A64,
- sécurisation des déplacements au sein des centres-bourgs et diminution des nuisances générées par la circulation actuelle,
- amélioration du cadre de vie des habitants et favoriser les échanges locaux.

Les communes de Viodos-Abense-de-Bas et Espès-Undurein sont favorables à ce projet global d'aménagement, et se sont prononcées en ce sens lors des différentes réunions de présentation du projet (en date du 27 août 2020, 8 avril 2021, 23 septembre 2021 et 20 décembre 2021), ainsi que par délibération pour la commune d'Espès-Undurein.

Dans cette optique, une première section, sur la commune de Viodos-Abense-de-Bas a été réalisée entre 2021 et 2022, par un aménagement de l'existant, avec une mise en cohérence du gabarit de l'itinéraire, une sécurisation des accès vis-à-vis des règles de visibilité notamment et la réalisation d'un tourne à gauche.

Pour la section concernant Abense-de-Bas (au nord de la commune de Viodos-Abense-de-Bas) et Espès-Undurein, le parti d'aménagement consiste en la réalisation d'un tracé neuf, tel que présenté en annexe, permettant de sécuriser et de regrouper des accès sur la commune de Viodos-Abense-de-Bas et de dévier le trafic de transit du bourg d'Espès en réutilisant pour partie l'emprise de l'ancienne voie ferrée, aujourd'hui propriété départementale.

Le tracé neuf se situe donc en majeure partie sur la commune d'Espès-Undurein mais la commune de Viodos-Abense-de-Bas est également concernée par le raccordement sud du projet sur la RD11 existante.

Le projet de voie nouvelle fait l'objet d'un arrêté préfectoral le dispensant d'étude d'impacts au titre de l'environnement. Néanmoins, en vue de sécuriser la phase d'acquisitions foncières nécessaires à la poursuite du projet, le Département souhaite engager en parallèle de la procédure d'acquisitions foncières à l'amiable, une procédure d'enquête publique et d'enquête parcellaire conjointe préalable à une déclaration d'utilité publique au titre du code de l'expropriation pour permettre à terme l'acquisition des parcelles pour lesquelles une négociation amiable ne pourrait pas être conclue.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

La Commission permanente **décide** :

- **d'acter** la finalisation des dossiers d'enquête publique et d'enquête parcellaire préalable à la déclaration d'utilité publique du projet au titre du code de l'expropriation,

- **d'autoriser** le Président à saisir le Préfet des Pyrénées-Atlantiques afin de lancer la procédure d'enquête publique et d'enquête parcellaire portant sur l'utilité publique du projet et nécessaire pour les acquisitions foncières liées à ce projet,

- **d'autoriser** le Président à mener toutes les procédures afférentes à ce projet pour mener à bien ce projet de voie nouvelle.

ADOPTE

38 voix pour

16 abstentions

Le Président du Conseil départemental



Jean-Jacques LASSERRE



RD11
 DIRECTION GENERALE ADJOINTE
 PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES
 DIRECTION ROUTES ET INFRASTRUCTURES
 Service Etudes et Programmas Infrastructures

ACHEVEMENT VOIE DE LA SOULE			
Viodos - Abense-de-Bas - Espès-Undurein		PLAN AVANT PROJET	
Date:	Echelle:	Technicien:	Destinataire:
10/2022	1/4000ème	Jean-Baptiste LATAILLADE	Elisabeth GUERIAUD